

RÉCITS, IMAGINAIRES COLLECTIFS ET FORMES D'ACTION PROTESTATAIRE

Une approche constructiviste de la contestation antiraciste

Florence Passy et Marco Giugni

Presses de Sciences Po | *Revue française de science politique*

2005/5 - Vol. 55
pages 889 à 918

ISSN 0035-2950

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2005-5-page-889.htm>

Pour citer cet article :

Passy Florence et Giugni Marco, « Récits, imaginaires collectifs et formes d'action protestataire » Une approche constructiviste de la contestation antiraciste,
Revue française de science politique, 2005/5 Vol. 55, p. 889-918. DOI : 10.3917/rfsp.555.0889

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

RÉCITS, IMAGINAIRES COLLECTIFS ET FORMES D'ACTION PROTESTATAIRE

Une approche constructiviste de la contestation antiraciste

FLORENCE PASSY ET MARCO GIUGNI

« [...] *Social scientists must assume that social reality itself has a narrative structure and that we must attempt to capture those narratives by narrative means rather than seek universal laws.* »

William H. Sewell ¹

Les récits et les imaginaires collectifs n'ont suscité qu'un intérêt limité dans la sociologie de l'action protestataire. Cette sociologie, qui a pourtant connu d'importants développements ces trente dernières années, ne s'est que timidement penchée sur les répertoires narratifs et leur influence dans les processus contestataires ². Cette lacune peut être comprise en examinant l'abondante littérature sur les mouvements sociaux, qui peine à conceptualiser les influences et le poids de la culture dans les dynamiques protestataires. Comme l'ont vivement dénoncé Jeff Goodwin, James Jasper, Francesca Polletta et, avant eux, d'autres spécialistes de l'étude des mouvements sociaux et notamment Alberto Melucci ³, cette sociologie souffre de biais structuralistes et utilitaristes qui l'orientent vers une compréhension de l'action protestataire où les structures de sens, les récits et plus généralement le poids de la culture sont souvent délaissés. De nombreux pans de la sociologie protestataire – comme le rôle des émotions, la place des constructions de sens, l'influence des récits collectifs –

1. William H. Sewell, « Introduction : Narratives and Social Identities », *Social Science History*, 16 (3), 1992, p. 479-488, notamment p. 485.

2. Les travaux de Charles Tilly (*Stories, Identities, and Political Change*, New York, Rowman and Littlefield, 2002) et de Francesca Polletta (« "It Was Like a Fever..." Narrative and Identity in Social Protest », *Social Problems*, 42, 1998, p. 137-59) constituent à cet égard des exceptions notoires.

3. Jeff Goodwin, James M. Jasper, « Caught in a Vinding, Snarling Wine : The Structural Biases of Political Process Theory », *Sociological Forum*, 14, 1999, p. 27-54 ; Jeff Goodwin, James M. Jasper (eds), *Rethinking Social Movements. Structure, Meaning and Emotion*, New York, Rowman and Littlefield, 2003 ; Francesca Polletta, « Culture is not Just in Your Head », dans Jeff Goodwin, James M. Jasper (eds), *Rethinking Social Movements...*, *ibid.*, p. 97-110 ; Alberto Melucci, « The New Social Movements : A Theoretical Approach », *Social Science Information*, 19, 1980, p. 199-226 ; « The Symbolic Challenge of Contemporary Movements », *Social Research*, 52, 1985, p. 781-816, ou encore, « Liberation of Meaning ? Social Movements, Culture and Democracy », *Development and Change*, 23, 1992, p. 44-77. Cf. également les livres édités par Enrique Laraña, Hank Johnston, Joseph R. Gusfield (eds), *New Social Movements. From Ideology to Identity*, Philadelphia, Temple University Press, 1994 ; et Hank Johnston, Bert Klandermans (eds), *Social Movements and Culture*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995.

sont ainsi négligés au profit d'une compréhension où l'agir stratégique et téléologique, les institutions politiques et les ressources des acteurs dominant.

En dépit des apports heuristiques du paradigme dominant, qui s'est structuré autour des trois axes conceptuels que sont la théorie des opportunités politiques, l'approche de la mobilisation des ressources et la perspective du cadrage (*framing perspective*)¹, certains aspects des processus protestataires ne peuvent être appréhendés par une démarche théorique qui repose sur une vision où les structures priment sur les interactions, où les conditions sociales objectives plutôt que leurs perceptions permettent l'action et où finalement l'agir stratégique et téléologique des acteurs prend le pas sur un agir culturellement construit et reconstruit par les acteurs engagés. Face à ces trois faiblesses majeures du paradigme dominant – que l'on pourrait identifier comme le biais structuraliste, qui touche particulièrement la théorie des processus politiques, comme l'ont mis en évidence Jeff Goodwin et James Jasper², le biais objectiviste, que l'on retrouve également dans la perspective du cadrage³ et le biais téléologique, qui recoupe les trois axes théoriques du paradigme dominant –, nous proposons une réflexion de l'action protestataire qui replace la culture au centre de notre compréhension de l'action collective et tente, plus précisément, de mettre en exergue comment des récits et imaginaires collectifs peuvent faciliter, ou contraindre, l'action protestataire.

INSTITUTIONS SOCIALES ET CULTURE

Suite aux critiques émises à l'égard du paradigme dominant, de nombreux développements théoriques ont vu le jour, notamment pour prendre en compte la place des émotions dans les processus protestataires⁴, mais aussi pour sortir du biais structuraliste et objectiviste de la théorie des opportunités politiques. À cet égard, deux efforts importants ont été réalisés. D'un côté, on a ancré de façon plus certaine la perspective du cadrage au sein du paradigme dominant. Les chercheurs ont jeté des ponts conceptuels plus solides entre les trois piliers heuristiques de la sociologie

1. Pour les livres de synthèse qui présentent les trois piliers du paradigme dominant, on peut se référer aux ouvrages de Donatella della Porta, Mario Diani, *Social Movements*, Oxford, Blackwell, 1999 ; Sidney Tarrow, *Power in Movement*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 ; et, en langue française, aux livres de Olivier Fillieule, Cécile Péchu, *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993 ; et Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 1996.

2. Jeff Goodwin, James M. Jasper, « Caught in a Vinding, Snarling Wine : The Structural Biases of Political Process Theory », art. cité.

3. Cf., par exemple, les contributions de James M. Jasper, « L'art de la protestation collective », p. 135-162, et de Daniel Cefaï, « Les cadres de l'action collective : Définitions et problèmes », p. 51-98, dans Daniel Cefaï, David Trom (dir.), *Les formes de l'action collective*, Paris, EHESS, 2001.

4. Cf. notamment les travaux de Jeff Goodwin, « The Libidinal Constitution of a High-Risk Social Movement. Affectual Ties and Solidarity in the Huk Rebellion, 1946 to 1954 », *American Sociological Review*, 62, 1997, p. 53-69 ; James M. Jasper, « The Emotion of Protest. Affective and Reactive Emotions in and around Social Movements », *Social Forum*, 13, 1998, p. 397-512 ; ou encore le livre collectif édité par James M. Jasper, Francesca Polletta (eds), *Passionate Politics. Emotions and Social Movements*, Chicago, Chicago University Press, 2001.

protestataire, notamment entre l'approche des processus politiques et celle des cadrages cognitifs. Ce travail de liens heuristiques a, par exemple, permis de travailler sur l'idée d'un « cadrage des opportunités politiques »¹. Les contraintes objectives définies par les alliances et les institutions politiques sont ainsi interprétées par le biais de cadres culturels existants, mais aussi par le travail d'exégèse des acteurs engagés dans la contestation politique. De l'autre côté, des chercheurs ont pris en compte les dimensions culturelles et idéelles des processus contestataires en les plaçant à côté de conditions objectives qui contraignent l'action collective². Par exemple, Doug McAdam distingue les conditions objectives et structurelles qui sont offertes aux acteurs contestataires, comme les opportunités politiques par exemple, des conditions subjectives et culturelles qui permettent aux acteurs de percevoir et de donner du sens à ces opportunités objectives. Ainsi, nous avons, d'un côté, des structures objectives qui contraignent l'action et, de l'autre, un stock de connaissances, ancré dans la culture et dans la subjectivité des acteurs, qui permet de percevoir et de jauger, par un processus d'attribution subjective, les conditions réelles qui s'imposent à eux.

Cette prise en compte de la culture pose cependant deux problèmes. Tout d'abord, l'ancrage de l'approche des cadres de cognitions dans le paradigme dominant n'a pas remis en cause la vision stratégique et téléologique de cette approche³. Les cadres sont utilisés et manipulés stratégiquement par les acteurs pour pouvoir mobiliser un potentiel politique, intervenir dans l'espace public et accroître leurs chances de succès. Ce ne sont pas des schémas culturels qui s'imposent à eux, mais des outils symboliques dont ils usent de façon consciente et stratégique. Deuxièmement, les pratiques culturelles sont conceptualisées et formalisées à côté de contraintes structurelles. Elles sont à part et elles sont conceptualisées comme étant extérieures aux autres dimensions mises en exergue par la sociologie protestataire. Dans cette perspective heuristique, les structures, les ressources et les pratiques collectives ne sont pas imprégnées par la culture. Face à une telle conceptualisation de la culture, la sociologie protestataire tombe sur l'écueil du dualisme entre structure et culture⁴, mais aussi celui d'une réification de la culture. La théorie sociologique, notamment par les travaux de Ann Swidler, de William Sewell, de Sharon Hays et de nombreux autres auteurs⁵, mais aussi la perspective néo-institutionnaliste ont mis en évidence l'incongruence d'un tel dualisme et d'une telle réification

1. Comme Doug McAdam, « Culture and Social Movements », dans Enrique Laraña, Hank Johnston, Joseph R. Gusfield (eds), *op. cit.*, p. 36-57 ; ou encore William A. Gamson, David S. Meyer, « Framing Political Opportunity », dans Doug McAdam, John D. McCarthy, Mayer N. Zald (eds), *Comparative Perspectives on Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 275-290.

2. Doug McAdam, cité ; William A. Gamson, David S. Meyer, cité. On peut se référer également à l'article de Charles Kurzman, « Structural Opportunity and Perceived Opportunities in Social Movement Theory : The Iranian Revolution of 1979 », *American Sociological Review*, 61, 1996, p. 153-170.

3. Cf. James M. Jasper, « L'art de la protestation collective », cité, ou encore Francesca Polletta, « "It Was Like a Fever..." Narrative and Identity in Social Protest », art. cité.

4. Francesca Polletta, « Culture is not Just in Your Head », cité.

5. Ann Swidler, « Culture in Action : Symbols and Strategies », *American Sociological Review*, 51, 1986, p. 273-286 ; William H. Jr. Sewell, « A Theory of Structure. Duality, Agency, and Transformation », *American Journal of Sociology*, 98, 1992, p. 1-29 ; Sharon Hays, « Structure and Agency and the Sticky Problem of Culture », *Theory and Society*, 12, 1994, p. 57-72.

de la culture¹. Non seulement les structures sont productrices d'enveloppes de sens, de symboles et de répertoires culturels, mais il est, par conséquent, peu judicieux d'opposer structure et culture puisqu'elles sont inextricablement liées, l'une nourrissant l'autre et inversement. D'autre part, les schèmes culturels sont partout. Nous ne pouvons pas conceptualiser la culture en dehors des structures, des ressources mobilisées et des pratiques collectives. Elle imprègne l'ensemble des activités sociales et individuelles, mais aussi les institutions et les structures. Conceptualiser la culture à l'extérieur des pratiques et des institutions ne nous permet que de la réifier. À l'évidence, la culture ne flotte pas dans le monde social, mais elle est ancrée dans des pratiques collectives et individuelles, ainsi que dans des institutions sociales.

C'est cette version de la culture que nous allons prendre en compte ici. Les institutions sont certes productrices de contraintes objectives, mais elles sont aussi le véhicule de récits collectifs et de répertoires culturels. Ce sont des enveloppes de sens qui procurent des ressources symboliques et culturelles aux acteurs, qui ne leur permettent pas seulement de percevoir le monde à travers un prisme de cognitions, mais aussi d'agir en mobilisant les ressources et les identités que ces enveloppes ont nourries et façonnées. Cette conception de la culture non seulement évite les écueils du dualisme et de la réification dont nous venons de parler, mais elle repose aussi sur une sociologie dans laquelle les interactions sociales et les acteurs tiennent une place centrale. Les schèmes culturels sont construits par l'interaction incessante entre les acteurs collectifs, mais aussi entre les acteurs et les conditions plus stables de leur environnement que sont les institutions. De surcroît, ces schèmes culturels, qui s'inscrivent dans des pratiques et peuvent se cimenter dans des institutions sociales, sont sans cesse interprétés et mis en récit par les acteurs. Cette interprétation, qui rend possible l'action et la reproduction de ces schèmes culturels et des narrations sociales, ne se fera jamais totalement à l'identique. D'une part, elle est contrainte par la présence et l'action des autres, d'autre part, elle est construite de façon originale en fonction des expériences passées et du stock de connaissances de chaque acteur. Les schèmes culturels sont ainsi dans un perpétuel processus de construction.

1. Cf. les travaux de John W. Meyer, Brian Rowan, « Institutionalized Organizations : Formal Structure as Myth and Ceremony », *American Journal of Sociology*, 83, 1977, p. 364-85, et Walter W. Powell, Paul J. DiMaggio (eds), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago, University of Chicago Press, 1991, mais aussi certaines versions du néo-institutionnalisme historique, comme celle que l'on retrouve chez Rogers W. Brubaker, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge, Harvard University Press, 1992. Dans cette perspective, les institutions sont définies comme un ensemble de règles, de procédures, de routines organisationnelles et de structures de gouvernance, mais aussi comme un éventail de conventions et de mœurs qui façonnent l'action. On distingue généralement trois types de néo-institutionnalisme : rationaliste (du choix rationnel), historique et sociologique (Thomas A. Koelble, « The New Institutionalism in Political Science and Sociology », *Comparative Politics*, 27, 1995, p. 231-43 ; Peter A. Hall, Rosemary C. R. Taylor, « Political Science and the Three New Institutionalisms », *Political Studies*, 44, 1996, p. 936-57). Le premier postule que les individus et leurs calculs stratégiques doivent être placés au centre de l'analyse, bien que les institutions fixent les paramètres de l'action individuelle ; l'accent est mis sur les institutions politiques et économiques. Le deuxième, en critiquant l'absence d'une théorie de la formation des préférences chez les premiers, pense que les choix et les comportements individuels dépendent de l'interaction entre groupes, intérêts, idées et structures institutionnelles ; le contexte institutionnel est donc décisif pour la formation des préférences. Le troisième va encore plus loin et part de l'idée que les préférences individuelles ne sont pas uniquement le produit du cadre institutionnel au sens strict (notamment au sens d'institutions politiques), mais qu'elles découlent d'un cadre de référence beaucoup plus large ; il met ainsi en évidence le rôle de la culture et de l'organisation sociale dans la définition des choix et des comportements des individus.

Les institutions n'ont donc pas qu'une facette objective qui facilite ou contraint l'action, mais constituent aussi – et en même temps – des répertoires culturels et idéels qui rendent possible l'action. D'un côté, les institutions sont productrices de récits et d'imaginaires collectifs. De l'autre, ces narrations collectives cimentent à leur tour ces institutions. Nous sommes face à un effet circulaire où les imaginaires collectifs instituent des configurations durables et régulières de la vie sociale, mais ces dernières reflètent à leur tour les composantes culturelles et narratives qui les ont instituées. Par exemple, les imaginaires de la nation qui se sont construits au cours de l'élaboration et de la solidification des États nations ont créé des institutions de citoyenneté qui ont ancré ces récits collectifs dans des pratiques concrètes de citoyenneté¹. L'invention de nos traditions nationales est ainsi inscrite dans un imaginaire collectif de la nation et dans des pratiques relativement cimentées d'une citoyenneté qui contraint aujourd'hui nos modes de pensées et d'agir dans ce domaine de la citoyenneté et, par effet de miroir, nos pratiques dans le champ des migrations et des relations ethniques.

Mais, concrètement, comment ces récits et imaginaires collectifs façonnent-ils l'action et, en particulier, l'action protestataire ? Au moins deux processus sont à l'œuvre. Tout d'abord, les récits et imaginaires collectifs influencent la formation des groupes sociaux en façonnant leurs identités sociales et en mettant à leur disposition des ressources culturelles et symboliques. Identités et ressources culturelles permettent aux acteurs collectifs d'exister et d'agir dans le monde social. Deuxièmement, les récits définissent un espace de résonance qui permet aux acteurs protestataires et à leurs revendications politiques d'être entendues et légitimées, et par voie de conséquence, d'atteindre une certaine visibilité dans l'espace public. Ces récits définissent ainsi un ensemble d'opportunités discursives. Ces deux processus, que nous allons détailler maintenant, sont discutés – pour des raisons analytiques – en distinguant la construction de la protestation (mobilisation de ressources symboliques et création d'identités collectives) de la phase d'expression publique des revendications protestataires. Dans la réalité, ces deux moments ne peuvent être distingués. Ils se renforcent – ou s'affaiblissent – mutuellement. Ils se construisent et se déconstruisent réciproquement. Les deux processus opèrent conjointement et permettent de comprendre ensemble la présence (ou l'absence) de l'action protestataire dans un domaine politique déterminé.

La construction des identités collectives est au cœur du premier processus. Les récits et imaginaires collectifs façonnent les identités sociales. Comme l'a montré de façon convaincante Margaret Somers, les récits ne sont pas des représentations sociales, mais des configurations qui sont construites relationnellement². Les interactions sociales produisent des constructions narratives, mais aussi des identités collectives et une compréhension du monde social qui rend possible l'action. Elle nous dit, à cet effet : « C'est par la narrativité que nous apprenons, comprenons et faisons sens du monde social, et c'est par les récits et la narrativité que nous constituons nos iden-

1. Cf., par exemple, les travaux de Rogers W. Brubaker, *op. cit.* ; Adrian Favell, *Philosophies of Integration*, Houndmills/Basingstoke, Macmillan, 1998 ; Gérard Noiriel, *État, nation et immigration*, Paris, Belin, 2001.

2. Margaret R. Somers, « Narrativity, Narrative Identity, and Social Action : Rethinking English Working-Class Formation », *Social Science History*, 16 (4), 1992, p. 591-630.

tités sociales »¹. Les récits et les interactions sociales sont donc au cœur du processus de construction des identités collectives. Ces identités ne se constituent donc pas dans un vide social, mais par le biais d'interactions, interactions qui, à la fois, génèrent des narrations sociales, mais en sont aussi imprégnées. Comme nous le savons bien, les identités constituent un élément essentiel pour qu'une action protestataire prenne forme². Ce sont ces interactions qui permettent l'action et qui rendent possible l'existence d'un groupe.

Si les récits collectifs façonnent les identités, qui sont une condition pour l'action, ils procurent également des ressources culturelles et symboliques permettant aux acteurs d'intervenir dans le monde social. Comme le met en exergue Charles Tilly, les récits « émergent d'intenses échanges sociaux et se transforment suite à ces échanges, mais à leur tour contraignent ces échanges sociaux »³. Ils constituent ainsi un répertoire culturel qui permet une compréhension du monde dans lequel les acteurs interagissent, mais ils définissent aussi un éventail d'interactions possibles qui restreint par conséquent la palette des actions imaginables et réalisables. On pourrait dire que ces schèmes culturels et narratifs constituent un stock de connaissances et de représentations collectives qui sont autant de ressources symboliques à disposition des acteurs. Pour reprendre les propos théoriques d'Ann Swidler, les récits et imaginaires collectifs fonctionnent comme des « scripts pour l'action »⁴. En d'autres termes, les récits procurent aux acteurs les ressources culturelles et symboliques sur lesquelles ils peuvent construire leur action. Ludwig Wittgenstein nous disait déjà, dans une perspective plus philosophique que sociologique, que les limites de l'horizon narratif et du champ d'action d'un collectif se confondent. Récits et actions partagent donc le même espace et sont contraints par les mêmes frontières.

Deuxièmement, les imaginaires et récits collectifs définissent des opportunités discursives et politiques pour la mobilisation des acteurs protestataires. Comme l'écrit Francesca Polletta, « la culture joue un rôle important dans la création d'opportunités politiques, mais pas seulement par le biais d'évaluations subjectives de la part des insurgés »⁵. Les narrations collectives interviennent non seulement dans les phases de construction de l'action protestataire, en mettant à disposition certaines ressources culturelles et symboliques et en façonnant les identités, mais aussi dans les possibilités d'expression politique de ces identités. Chaque site social est imprégné de récits collectifs qui définissent un cadre culturel où certaines identités collectives et revendications politiques ont plus de chances d'être exprimées que d'autres. Des identités sociales et actions collectives qui sont en résonance culturelle et symbolique avec les récits et imaginaires dominants sur un site social spécifique ont plus de chances d'être

1. « It is through narrativity that we come to know, understand, and make sense of the social world, and it is through narratives and narrativity that we constitute our social identities », Margaret R. Somers, art. cité, p. 600.

2. Cf. Donatella Della Porta, Mario Diani, *op. cit.*, Sidney Tarrow, *op. cit.* On peut encore se référer aux travaux pionniers de Charles Tilly, *From Mobilization to Revolution*. Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1978, et plus récemment Doug McAdam, Sidney Tarrow, Charles Tilly, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

3. « Stories emerge from active social interchange, modify as a result of social interchange, but in their turn constrain social interchange as well », Charles Tilly, *Stories, Identities, and Political Change*, *op. cit.*, p. 8.

4. Charles Tilly, *ibid.*

5. « Culture plays an important role in creating political opportunities, and not just in the subjective perceptions of insurgents », Francesca Polletta, « Culture is not Just in Your Head », cité, p. 100.

activées et exprimées publiquement. En revanche, les identités et actions politiques en dissonance avec ces narrations collectives qui impriment ce site social rencontreront d'importantes barrières culturelles et symboliques, ce qui rendra leur mobilisation et expression publiques plus incertaines. Les répertoires culturels et discursifs facilitent et contraignent donc l'action des acteurs collectifs en offrant, d'une part, une légitimité politique aux acteurs qui partagent les cadres narratifs en vigueur dans l'espace politique où ils interagissent et d'autre part, en offrant une structure de résonance culturelle et symbolique aux revendications des acteurs contestataires qui se revêtissent des pans culturels des récits et imaginaires collectifs partagés au sein d'un espace politique donné. Par exemple, les acteurs collectifs qui représentent les intérêts des jeunes issus de l'immigration établis en France bénéficient d'une plus grande légitimité politique s'ils interviennent dans l'espace public en ne mobilisant pas leurs identités particulières, que ce soit celles de migrants, de musulmans, de Noirs, de Harkis, etc. L'association « Ni putes ni soumises » constitue à cet égard un exemple éloquent. Ces jeunes femmes ne se sont pas constituées en tant qu'acteur collectif en avançant leurs identités ethniques, religieuses ou raciales, mais en mobilisant une catégorie sociale que la République peut entendre et légitimer : celle de jeunes femmes. Toujours dans le domaine de la citoyenneté et des migrations, les revendications collectives de migrants demandant l'instauration de discriminations positives en France résonneront difficilement avec le répertoire culturel et narratif dont est imprégnée la République, alors que des revendications demandant un traitement égal du citoyen(ne) résonnera plus aisément avec l'imaginaire de la nation française.

Les récits et imaginaires collectifs imprègnent ainsi les processus protestataires de façon déterminante. Les narrations collectives mettent à disposition un stock spécifique de ressources culturelles et symboliques, elles façonnent les identités et, finalement, elles dessinent des opportunités discursives qui offrent une légitimité politique et une résonance narrative à certains groupes et certaines revendications plutôt qu'à d'autres. Récits et imaginaires collectifs impriment ainsi de larges pans du processus protestataire.

Munis de ces outils conceptuels, nous voulons saisir ici les mobilisations collectives et les revendications politiques des acteurs engagés dans la défense des migrants et dans la lutte contre le racisme¹. Nous verrons que ces performances collectives peuvent être comprises en prenant en compte le rôle majeur des imaginaires de la nation et des récits collectifs à l'égard de la citoyenneté. Ces récits procurent aux acteurs engagés dans la défense des migrants et dans la lutte contre le racisme des ressources narratives et symboliques pour pouvoir se saisir de la parole publique. Ils façonnent les identités collectives qui pourront être engagées dans les luttes politiques. Finalement, ils définissent un ensemble d'opportunités discursives qui offrent un accès différencié à l'espace public pour les acteurs solidaires du sort des migrants. Pour rendre compte de l'influence des récits collectifs sur la politique contestataire, nous examinerons les mobilisations antiracistes et de défense des migrants au sein de deux espaces nationaux qui ont construit au fil de leur histoire des récits de citoyenneté distincts. La France et la Suisse constitueront le terrain de notre comparaison.

1. Munis de la même articulation théorique, nous avons tenté également de comprendre l'action politique des migrants et de l'extrême droite (Marco Giugni, Florence Passy, *Miroir de la nation. La contestation de l'immigration en France et en Suisse*, Paris, L'Harmattan, 2005).

IMAGINAIRES DE LA NATION ET RÉCITS DE CITOYENNETÉ

Dans le contexte des mobilisations politiques dans le champ de l'immigration et des relations ethniques, les imaginaires de la nation et les récits de citoyenneté jouent un rôle prépondérant. L'imaginaire collectif de la nation a forgé au cours des siècles une conception collective et partagée de la citoyenneté¹. Cet imaginaire s'est cristallisé notamment dans des institutions de citoyenneté. Ces institutions peuvent se définir comme un ensemble de règles, de droits et de normes qui régissent l'entrée et l'établissement des non-citoyens au sein de l'espace national, mais aussi les modalités du « vivre ensemble » entre citoyen(ne)s, et de façon encore plus certaine entre citoyen(ne)s et migrants. Les imaginaires collectifs de la nation, qui définissent le dedans et le dehors de l'espace national, se sont ainsi cristallisés dans des pratiques politiques et institutionnelles en matière de citoyenneté qui règlent à la fois l'entrée dans la nation, mais aussi les procédures d'intégration au sein de la communauté des citoyen(ne)s².

À côté de ce volet institutionnel des régimes de citoyenneté, un autre volet régit les rapports à l'altérité, qui est, lui, d'ordre culturel et symbolique. La citoyenneté est certes un ensemble de dispositions institutionnelles et de pratiques politiques, mais aussi d'identités et de rapports symboliques qui lient l'individu à la nation. Ces institutions véhiculent des imaginaires et récits de citoyenneté qui sont collectivement partagés par les membres de la communauté nationale. Ces récits façonnent non seulement la perception de qui peut être citoyen(ne), mais aussi – par effet de miroir – qui est étranger(ère). Ces imaginaires nourrissent notre compréhension de la communauté des citoyen(ne)s et offrent des clefs symboliques et culturelles pour appréhender notre rapport à l'Autre. Plus encore, ces récits influencent et contraignent les actions – individuelles et collectives – à l'égard de l'altérité. Ils constituent, comme nous l'avons discuté plus haut, un répertoire culturel et symbolique qui guide l'action.

Pour cerner plus aisément les imaginaires de la nation, nous pouvons réfléchir aux conceptions de la citoyenneté en élaborant un espace conceptuel qui repose sur deux piliers³. Le premier pilier de la citoyenneté renvoie à l'*accès individuel à la nation*. Historiens et sociologues ont mis en exergue que les frontières de la nation constituent une clôture physique, mais aussi sociologique et culturelle qui définit les conditions et possibilités d'accès à la communauté des citoyen(ne)s⁴. L'acquisition de la citoyenneté dessine un ensemble de droits et d'obligations qui lie l'individu à l'État et définit

1. Cf. notamment Rogers W. Brubaker, *op. cit.* ; Eric Hobsbawm, *Nations and Nationalism since 1780*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 ; Michael Mann, *The Dark Side of Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005 ; Gérard Noiriel, *op. cit.* ; Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard, 1994 ; Peter Sahlin, *Boundaries. The Making of France and Spain in the Pyrenees*, Berkeley, University of California Press, 1989.

2. Thomas Hammar (*European Immigration Policy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985) distingue deux volets des politiques migratoires : le volet de l'immigration, qui régit l'entrée et la sortie du territoire national, et le volet de l'intégration ou de l'incorporation des migrants dans la communauté des citoyen(ne)s. Cette distinction, qui est centrale dans la littérature des migrations, sera reprise ici.

3. Cette conceptualisation a été proposée par Ruud Koopmans, Paul Statham, « Migration and Ethnic Relations as a Field of Political Contention : An Opportunity Structure Approach », dans Ruud Koopmans, Paul Statham (eds), *Challenging Immigration and Ethnic Relations Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 13-56.

4. Pierre Birnbaum, *La France imaginée*, Paris, Fayard, 1998 ; Rogers W. Brubaker, *op. cit.* ; Dominique Schnapper, *op. cit.*

le dedans et le dehors de la nation d'un point de vue objectif, mais aussi imaginaire. L'acquisition de la citoyenneté permet de cerner le degré d'inclusion (ou d'exclusion) des migrants au sein de la communauté nationale, mais aussi de dessiner nos rapports d'inclusion (ou d'exclusion) à l'égard de l'altérité. On peut distinguer deux conceptions idéal-typiques de l'accès à la nation : une conception civique-territoriale, qui est relativement inclusive puisque c'est le lien territorial et politique qui fixe les conditions d'entrée dans l'espace de la nation, et une conception ethnoculturelle, qui pose d'imposantes barrières à franchir pour rejoindre la communauté nationale puisqu'il est nécessaire de partager les bases ethniques et culturelles de la nation pour y accéder. L'Angleterre, les Pays-Bas et la Suède sont autant de pays qui ont défini un accès civique et politique à l'espace national, alors que l'Allemagne ou l'Autriche reposent sur une conception ethnique de la citoyenneté.

Le second pilier de notre espace conceptuel ne relève pas de la sociologie de la nation, mais de la philosophie politique, qui a depuis quelques années ravivé les débats sur l'accès culturel aux nations en opposant une vision libérale à une vision communautariste¹. En suivant cette opposition, on se rend compte que les régimes de citoyenneté proposent des modalités d'inclusion dans l'espace citoyen qui permettent un certain pluralisme culturel, comme nous le retrouvons en Angleterre, aux Pays-Bas ou en Suède, alors que, pour d'autres États nations, il convient, pour rejoindre la communauté nationale, de se dévêtir de ces identités particulières. La France, avec sa conception républicaine de la nation, est certainement en Europe l'exemple paradigmatique du monisme culturel imposé à l'ensemble de la communauté nationale et aux migrants qui s'y installent. Cette seconde dimension, nous permet de saisir l'*accès collectif à la nation* et la reconnaissance des identités particulières, que l'on peut traduire à l'aide de deux idéaux types : un accès facilité par une conception de la citoyenneté acceptant un certain pluralisme culturel et un accès restreint par des récits collectifs de la nation reposant sur un monisme culturel².

L'histoire longue et particulière de la construction de chaque nation définit des variantes nationales des récits et imaginaires, mais aussi des institutions de citoyenneté. Dans l'espace qui nous est imparti, il ne peut être question d'explorer toute l'épaisseur historique qu'il conviendrait pour appréhender la construction des nations française et suisse afin de saisir avec finesse l'élaboration longue et sinueuse de leurs imaginaires et récits de citoyenneté. De façon beaucoup plus modeste, nous esquisserons en quelques lignes la logique sous-jacente de ces imaginaires pour cerner le contenu des conceptions dominantes de la citoyenneté en France et en Suisse. Cette discussion vise à donner quelques éléments de l'histoire de ces deux pays, qui nous permettra de comprendre quels sont les récits collectifs et partagés de la citoyenneté. Autrement dit, elle nous permettra de répondre à deux questions : qui peut être inclus dans la communauté des citoyen(ne)s et quelles sont les conditions imposées aux nouveaux venus pour être intégrés au sein de l'espace de la nation ?

1. Cf., par exemple, Will Kymlicka, *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*, Oxford, Oxford University Press, 1995 ; Charles Taylor, *Multiculturalisme*, Paris, Flammarion, 1994 ; Iris Marion Young, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 1990 ; Michael Walzer, *On Toleration*, New Haven, Yale University Press, 1997.

2. Cet espace typologique facilite notre compréhension des imaginaires de la nation, toutefois, il convient de garder en mémoire que ces imaginaires de la nation, mais aussi les pratiques de citoyenneté se situent en réalité sur des positions plus nuancées qu'aux quatre coins de notre typologie.

La Suisse a élaboré, au fil de son histoire, une conception et une compréhension ethnique de sa communauté. Dès 1291, au moment de la signature du traité d'assistance et de protection mutuelle qui liait trois vallées alpines (Uri, Schwitz et Unterwald), l'État suisse s'est formé par une agrégation, lente et sur une base volontaire, d'unités territoriales indépendantes. Une fois intégrées au sein d'un espace politique plus large, puis au sein de l'État fédéral dès 1848, les cantons ont conservé leur pleine et entière autonomie politique et culturelle. Témoin de cette construction particulière de l'espace national, aujourd'hui encore, l'acquisition de la nationalité suisse demeure une prérogative communale et cantonale. On devient citoyen(ne) d'une commune et d'un canton, et non de l'État suisse¹. Dans la même veine, la plupart des droits individuels, sociaux, culturels et politiques relèvent de ces entités territoriales et politiques. L'État nation s'est ainsi construit par un élargissement progressif d'entités souveraines, qui a maintenu au fil des siècles d'imposantes clôtures entre les cantons, clôtures à la fois territoriales, sociales, culturelles et politiques. Pour entrer dans la communauté des citoyen(ne)s, les migrants doivent ainsi franchir les frontières nationales, cantonales et communales. L'histoire de la Suisse n'a pas affaibli les clôtures multiples de son espace, elle les a maintenues, voire même renforcées (durant les conflits inter-religieux, par exemple). Le cloisonnement social, culturel et politique de son territoire a façonné l'imaginaire national et les compréhensions collectives de qui peut devenir membre de la nation et sous quelles conditions. Une personne est Suisse quand elle est membre d'un canton et qu'elle partage les spécificités culturelles et sociales de cette entité politique, autrement dit, lorsqu'elle partage les caractéristiques ethniques et culturelles de cet espace territorial. La première dimension de la citoyenneté s'est ainsi construite au fil de l'histoire de la constitution de la Confédération helvétique sur un récit ethnoculturel.

De surcroît, lorsque les migrants sont établis sur le territoire national, ils sont face à un récit moniste de la citoyenneté. Contrairement au pluralisme culturel qui régit les rapports entre les minorités nationales établies sur le sol des cantons² – pluralisme qui est intimement lié à l'histoire de la construction de l'État nation pouvant se résumer par la maxime « l'unité dans la diversité » : une unité territoriale tout en conservant les spécificités culturelles propres à chaque canton (diversité linguistique, religieuse, etc.) –, les minorités migrantes doivent, elles, en revanche, s'assimiler aux normes et aux pratiques culturelles en vigueur dans chaque canton. Pour vivre au sein de ces unités territoriales, et plus encore pour en acquérir la nationalité, il est demandé aux migrants de se délester de leurs identités particulières pour adopter les codes culturels établis dans leur société d'accueil. En d'autres termes, la société d'accueil leur demande d'épouser ses pratiques et normes pour devenir en quelque sorte des Suisses « ethniques ».

La France partage avec la Suisse une conception moniste de la citoyenneté. Toutefois, cette compréhension collective s'est construite sur une histoire nationale distincte. Depuis la Révolution de 1789, l'introduction conflictuelle des principes d'égalité, liberté et fraternité ont structuré de façon singulière la relation entre le citoyen et

1. L'acquisition de la nationalité suisse est, en Europe, tout à fait originale (cf. notamment les travaux de Pierre Centlivres, Dominique Schnapper, « Nation et droit de la nationalité suisse », *Pouvoirs*, 56, 1991, p. 149-161 ; Gianni D'Amato, *Vom Ausländer zum Bürger*, Münster, Lit. Verlag, 2001).

2. Will Kymlicka, *op. cit.*

l'État, mais aussi la compréhension collective de l'établissement des migrants au sein de l'espace national¹. Le principe d'égalité a construit en France un récit social où l'égalité entre citoyen(ne)s prévaut, quelles que soient ses appartenances et ses identités particulières. La République a construit, au fil de son histoire, un récit universaliste de la citoyenneté destructeur de toute « identité rivale », pour reprendre l'expression de Pierre Birnbaum². La France doit devenir « une et indivisible ». L'histoire longue et difficile de la construction de la nation française est en partie l'histoire de l'incorporation des identités locales et particulières dans une entité plus large organisée autour d'un centre politique fort, destructeur des identités rivales et qui se construit sur la norme de l'universalisme.

Bien que la Suisse et la France se retrouvent sur le second pilier de la citoyenneté en mobilisant un récit moniste de la nation qui refuse toute reconnaissance à la diversité culturelle, ces deux pays se distinguent en revanche clairement quant à l'accès individuel à la nation. La France est plutôt inclusive au regard de la première dimension de la citoyenneté. À travers son histoire et de façon encore plus certaine depuis la Révolution, la France a élaboré une conception civique de la citoyenneté. Son imaginaire universaliste a – contrairement à la Suisse, qui repose sur une compréhension ethnique et différencialiste de la nation – forgé une compréhension politique et civique de la relation entre l'individu et l'État. Comparé à une compréhension ethnique de la nation, comme nous la retrouvons en Suisse, mais aussi au Japon ou en Israël, cet imaginaire de citoyenneté tend à ouvrir l'espace de la nation et facilite par conséquent l'accès des migrants à la communauté des citoyen(ne)s. Ce récit inclusif de la nation se retrouve aujourd'hui cimenté dans des pratiques de naturalisation par lesquelles les personnes nées sur le sol national, et quelle que soit l'origine de leurs parents, deviennent automatiquement membres à part entière de la nation.

La France et la Suisse reposent donc sur des imaginaires collectifs de la citoyenneté qui les distinguent assez clairement. La Suisse se structure sur une conception ethnoculturelle et moniste de la nation qui rend l'accès à la communauté nationale difficile. La conception imaginée de la citoyenneté suisse pose ainsi une double contrainte, à la fois dans l'accès individuel à la nation et dans son accès collectif. Cette double contrainte façonne un rapport à l'altérité où l'exclusion prévaut et où il sera difficile pour les acteurs qui défendent les migrants et luttent contre le racisme d'intervenir dans les débats politiques de ce pays. Leur accès à la parole publique sera réduit, car les ressources culturelles et symboliques y sont faibles, leurs identités politiques difficiles à construire, leur légitimité politique y est fragile et la résonance discursive de leurs revendications est limitée dans un pays qui conçoit les migrants comme des corps étrangers de son espace national et ne tolère guère l'expression d'identités particulières par les non-nationaux³. En revanche, en France, l'accès à la sphère publique de ces acteurs protestataires devrait être plus aisé, puisque la République repose sur un imaginaire et des pratiques de citoyenneté civiques et politiques qui tendent à inclure les migrants au sein de la communauté des citoyen(ne)s. On peut imaginer que dans un tel contexte politique, la défense des migrants sera plus facile.

1. Cf. notamment Pierre Birnbaum, *op. cit.* ; Rogers W. Brubaker, *op. cit.* ; Adrian Favell, *op. cit.* ; et Dominique Schnapper, *op. cit.*

2. Pierre Birnbaum, *op. cit.*

3. En langue allemande, l'usage du terme étranger – *Ausländer* – illustre plus encore l'exclusion des migrants de l'espace national. Ils sont littéralement en dehors (*aus*) du pays (*Land*).

Cependant, en France comme en Suisse, l'accès collectif à la nation repose sur un imaginaire moniste qui rejette tout particularisme culturel et ne permet que difficilement l'expression d'identités rivales. Cette contrainte aura une incidence forte sur l'expression protestataire, qui privilégiera un répertoire universaliste de la défense des migrants. Les acteurs qui ne mobiliseront pas les identités des migrants bénéficieront dans l'espace républicain de plus amples ressources culturelles et symboliques, de meilleures conditions narratives pour construire leurs identités politiques, d'une plus large légitimité politique et d'une structure de résonance qui facilitera l'expression de leurs revendications.

LES ACTEURS DE L'ANTIRACISME ET DE LA DÉFENSE DES MIGRANTS

Avant d'analyser l'activité protestataire en faveur des migrants, il convient encore d'identifier les acteurs engagés dans cette lutte contestataire. Le soutien politique à l'égard des populations migrantes est organisé par différents secteurs de la société civile. Nous avons, tout d'abord, les acteurs collectifs qui se sont organisés spécifiquement pour défendre les migrants et lutter contre le racisme. Leurs identités politiques sont directement nourries par les imaginaires et les récits collectifs de la citoyenneté. Les répertoires culturels et symboliques de la nation leur procurent ressources culturelles et narrations qui leur permettent de se constituer en tant qu'acteurs politiques et d'entrer dans l'espace public. Ces acteurs expriment leur solidarité à l'égard des populations migrantes en mobilisant une structure identitaire qui repose sur deux pans distincts.

Le premier pan de la solidarité avec les migrants se construit sur une conception différencialiste de la citoyenneté qui prend en compte l'existence d'identités multiples au sein de la communauté. Ces acteurs souhaitent une inclusion des migrants dans l'espace national et défendent politiquement cette inclusion en mettant en avant les différences ethniques, raciales, religieuses ou encore statutaires de ces populations. Leurs campagnes d'action, leurs stratégies politiques, mais aussi le nom de leurs associations reflètent l'expression plurielle des identités de ces nouveaux entrants dans l'espace de la nation. Ils apportent leur soutien à des groupes particuliers de migrants (Espagnols, Turcs, requérants d'asile, femmes réfugiées, clandestins, etc.), s'organisent le plus souvent dans la défense spécifique d'une identité migratoire (par exemple, les réfugiés bosniaques, les requérants d'asile, les déboutés du droit d'asile, etc.) et le nom de leurs organisations reflète cette conception plurielle et différencialiste des identités des migrants qui pointe la spécificité identitaire qu'ils défendent. Nous retrouvons par exemple dans ce secteur protestataire : le Comité de soutien aux requérants d'asile du Kosovo, le Centre de contact Suisses-Immigrés, l'Action pour les requérants d'asile ou encore l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers.

Le second pan de soutien aux populations migrantes s'inscrit dans un répertoire identitaire particulier qui se distingue clairement du premier ensemble protestataire dont nous venons de parler. Au même titre que les acteurs qui entrent dans l'espace public en mobilisant les identités plurielles des migrants, ces acteurs défendent une ouverture de la nation et une inclusion des migrants dans la communauté des citoyen(ne)s. Cependant, cette inclusion des migrants se structure sur un répertoire identitaire et narratif spécifique. Ce segment protestataire rejette une conception différencialiste de la citoyenneté qui se structure par l'énonciation des différences, qu'elles soient de facture ethnique, religieuse ou raciale. Il défend le traitement indifférencié des individus établis sur le sol national. Cette vision civique et moniste de la

citoyenneté est articulée par des acteurs qui souhaitent une intégration des migrants au sein de la communauté des citoyen(ne)s, mais sur des bases strictement universalistes¹. Ces acteurs demandent l'égalité de traitement et le respect des droits de la personne en mobilisant des catégories qui transcendent les appartenances spécifiques. Là aussi, leurs campagnes d'action, leurs stratégies politiques, le nom de leurs organisations portent l'empreinte de cet universalisme aveugle à tout particularisme identitaire. Par exemple, ils organisent des actions politiques contre l'inégalité de traitement à l'embauche ou dans l'octroi d'un logement, ils se mobilisent contre les acteurs politiques qui véhiculent des discours discriminatoires et xénophobes, etc. Le nom de leurs organisations reflète cette aspiration universaliste : Rassemblement contre l'intolérance et le fascisme, *Anti-Racismus Café*, SOS-Racisme, Ligue contre le racisme et l'antisémitisme, etc.

Outre les acteurs spécialisés dans la défense des migrants et dans la lutte contre le racisme, d'autres segments de la société civile se mobilisent pour renforcer le droit des populations migrantes et lutter contre les discriminations raciales et ethniques. Organisations des droits humains, associations féministes, églises, syndicats, associations professionnelles, etc. sont autant d'acteurs politiques qui se saisissent de la parole publique pour s'opposer aux lois sur l'immigration qui rendent l'accès à la nation difficile, pour lutter en faveur d'une extension des droits des migrants une fois établis sur le sol national et pour s'inscrire en faux contre les haines identitaires portées dans l'espace public par l'extrême droite et les acteurs racistes. Contrairement aux organisations qui se sont constituées spécifiquement pour défendre les migrants et lutter contre le racisme, ces acteurs de la société civile ont forgé leurs identités politiques en s'imprégnant d'imaginaires et de récits collectifs qui ne sont pas ceux de la citoyenneté. D'autres récits nourrissent leurs identités collectives et procurent des ressources symboliques pour que syndicats, associations féministes, organisations religieuses, etc. se constituent en tant qu'acteurs politiques. Ces récits reposent sur d'autres espaces narratifs et culturels qui les rendent moins sensibles aux opportunités discursives façonnées par les récits de citoyenneté.

Les organisations antiracistes, les associations de défense des migrants et les autres acteurs de la société civile ne bénéficieront pas d'opportunités discursives comparables pour entrer dans l'espace public. Les organisations antiracistes peuvent plus aisément se constituer en tant qu'acteurs politiques dans des espaces nationaux où l'imaginaire de la nation est porté par une conception universaliste de la citoyenneté. En effet ce récit de la nation, qui repose sur l'inclusion des migrants et sur le traitement indifférencié des personnes établies dans la communauté des citoyen(ne)s, facilite l'expression politique de l'antiracisme. Parmi les deux pays que nous comparons ici, c'est certainement en France que les acteurs antiracistes peuvent le plus facilement se mobiliser. Les associations de défense des migrants bénéficient en revanche moins d'opportunités discursives dans un contexte républicain mû par un imaginaire qui rejette tout particularisme identitaire.

1. Pierre-André Taguieff (*Les fins de l'antiracisme*, Paris, Michalon, 1995) distingue deux grandes traditions et expressions de l'antiracisme : une tradition universaliste et un antiracisme différencialiste. Pour simplifier notre discussion pour l'instant, considérons l'antiracisme dans sa tradition essentiellement universaliste. Nous verrons en conclusion que l'expression de l'antiracisme s'articule de façon particulière selon les contextes nationaux, notamment en comparant les revendications antiracistes en France et en Angleterre.

Les acteurs qui défendent les migrants en mobilisant leurs différences, qu'elles soient statutaires (réfugiés, immigrés, étrangers), ethniques, religieuses ou raciales, peuvent plus aisément construire leurs identités politiques dans un pays où les conceptions collectives et partagées de la citoyenneté autorisent l'expression des identités rivales. Le cas paradigmatique se trouve sans conteste parmi les États qui ont forgé un imaginaire multiculturel de la nation, comme les Pays-Bas, la Suède ou l'Angleterre¹. La Suisse, en dépit d'une conception moniste de la nation qui permet difficilement l'expression des identités plurielles au sein de son espace public, favoriserait néanmoins cette forme d'expression politique à l'égard de l'altérité. En effet, sa conception ethnoculturelle de la nation, qui n'autorise pas l'intégration de migrants restant *ad aeternam* des corps étrangers dans la communauté des citoyen(ne)s et qui les considère comme des populations à part, permet d'énoncer des identités différenciées. Elle permet de distinguer le nous, citoyen(ne)s, des autres. Cet imaginaire de la citoyenneté devrait ainsi faciliter l'expression de l'altérité sur une base différentialiste et offrir davantage de résonance discursive à une solidarité qui prend forme dans une défense spécifique de groupes de migrants mobilisant des identités particulières. En revanche, un tel espace narratif rend plus difficile une action politique universaliste promouvant l'anti-racisme.

Finalement, les acteurs qui ne sont pas spécialisés dans la défense des migrants et dans la lutte contre le racisme et qui, par conséquent, sont moins rattachés aux univers narratifs de la nation, sont moins contraints par les opportunités discursives offertes par les conceptions de la citoyenneté. Ce sont d'autres univers narratifs qui facilitent ou rendent plus difficile leur expression politique. Nous pouvons imaginer que, dans un contexte national où les récits collectifs et symboliques de la nation freinent l'expression d'une solidarité à l'égard des migrants, comme c'est le cas en Suisse par exemple, cette solidarité pourra être portée plus aisément par les organisations de la société civile qui sont moins étroitement liées aux imaginaires de la nation. En revanche, dans un pays comme la France, la défense des migrants devrait être portée plus facilement par les acteurs qui se sont organisés spécifiquement dans le soutien aux populations migrantes.

L'ACTIVITÉ PROTESTATAIRE DE L'ANTIRACISME ET DE LA DÉFENSE DES MIGRANTS

Pour cerner l'activité contestataire des acteurs qui luttent contre le racisme et défendent les migrants, pour en déceler à la fois leur capacité à se saisir de la parole publique, leur répertoire d'action et le contenu de leur mobilisations, nous avons collecté des informations systématiques sur les interventions de tous les acteurs qui interviennent dans les débats publics sur les questions migratoires². Les actes de paroles, les mobilisations collectives et les décisions des autorités politiques ont été récoltés

1. Ruud Koopmans, Paul Statham, Marco Giugni, Florence Passy, *Contested Citizenship*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005.

2. Trois domaines ont retenu notre attention pour couvrir les débats migratoires : le domaine de l'immigration (flux migratoires), celui de l'intégration des migrants et finalement le domaine moins institutionnalisé des relations ethniques entre nationaux et migrants, qui recoupe les questions liées à la xénophobie, au racisme et à l'antiracisme.

par le biais de la presse et analysés pour rendre compte de la structuration et des dynamiques des débats dans ce domaine ¹. Cette démarche s'inspire, tout en la développant, de la technique dite de l'analyse des événements (*event analysis*), empruntée à la sociologie des mouvements sociaux ². Ainsi, à l'intérieur de notre *corpus*, toutes les revendications politiques ont été retenues et disséquées pour en retracer les éléments suivants : qui intervient (les acteurs), comment (les répertoires d'action) et dans quel but (contenu des revendications) ? Cette démarche méthodologique nous permet d'étudier l'activité politique de tous les acteurs intervenus publiquement dans le domaine des migrations et des relations ethniques et d'analyser les dynamiques particulières qui se dégagent d'un contexte politique à un autre. Elle nous permet ainsi d'appréhender l'influence des imaginaires et des récits collectifs de la nation sur l'activité politique des acteurs engagés dans les débats migratoires, et ici, plus spécifiquement, l'action politique en faveur des migrants.

Qu'en est-il alors de l'activité protestataire des organisations qui défendent les migrants et qui luttent contre le racisme ? Comme le met en évidence l'analyse des interventions publiques reportée dans le tableau 1, l'expression de la solidarité à l'égard des migrants se structure différemment dans l'espace public suisse et français. En Suisse, et comme le suggérait notre hypothèse, le soutien politique apporté aux populations migrantes est organisé essentiellement par des acteurs de la société civile qui ne se sont pas constitués spécifiquement pour défendre ces populations. Les trois quart des interventions publiques visant à soutenir les migrants, à élargir leurs droits au sein de la communauté nationale ou encore à promouvoir une politique d'immigration ouverte sont portés par des acteurs de la société civile dont les objectifs politiques n'ont pas trait directement et spécifiquement aux migrations. Il s'agit des organisations professionnelles, des associations des mouvements sociaux (notamment tiers-mondistes et de défense des droits humains) et, dans une moindre mesure, des syndicats et des églises, qui entrent dans l'espace public pour défendre les droits de ces populations. Ainsi, les restrictions croissantes portées à l'encontre du droit d'asile depuis les années 1980 sont régulièrement dénoncées par les organisations de défense des droits humains, comme Amnesty international par exemple, mais aussi par le vigoureux secteur des organisations spécialisées dans les relations Nord/Sud, qui tient une place importante dans le panorama protestataire suisse ³. Swissaid, le Mouvement pour une Suisse ouverte, solidaire et démocratique, Helvetas, le Comité des œuvres d'entraides sont autant d'acteurs qui se sont engagés dans les années 1990 pour défendre le droit d'asile en Suisse et les réfugiés. De même, le secteur des organisations professionnelles, comme les associations de juristes, mais surtout les orga-

1. Pour des raisons de faisabilité de la recherche, nous avons retenu un quotidien national pour chacun de ces deux pays. Pour l'étude de la France, les informations ont été collectées sur le journal *Le Monde* et pour la Suisse, à partir du quotidien *Neue Zürcher Zeitung*. Toujours pour des raisons de faisabilité, nous avons échantillonné notre *corpus* en consultant une édition tous les deux jours de chacun de ces quotidiens. Nous avons pu couvrir ainsi les interventions publiques sur la période des années 1990 (de 1990 à 1998), période pendant laquelle, autant en France qu'en Suisse, les enjeux migratoires sont devenus particulièrement politisés et source de conflits. Pour plus de détails sur la démarche de ce travail, cf. Marco Giugni, Florence Passy, *Miroir de la nation...*, *op. cit.*

2. Pour une discussion sur cette démarche méthodologique, on peut se référer à l'ouvrage collectif de Dieter Rucht, Ruud Koopmans, Friedhelm Neidhardt (eds), *Acts of Dissent*, Berlin, Sigma, 1998.

3. Cf. Marco Giugni, Florence Passy, *Histoires de mobilisation politique en Suisse*, Paris, l'Harmattan, 1997.

nisations économiques, intervient fréquemment – et pour des raisons diverses – dans les débats publics. Les organisations du monde de l'économie entrent dans l'espace public notamment pour demander une politique migratoire moins restrictive qui pourrait faciliter l'entrée d'une main-d'œuvre étrangère dont elles ont actuellement besoin, alors que les associations de juristes, mais aussi de professionnels de la santé se mobilisent le plus souvent pour accroître les droits des migrants. Les associations syndicales sont aussi présentes dans les débats publics pour soutenir la cause des migrants, surtout sous l'angle des discriminations dans la sphère du travail. Déjà à la fin des années 1970, ce secteur – ou plus exactement certains syndicats acquis à la cause des migrants – était actif dans ce domaine politique. Il avait notamment lancé la première initiative populaire (« Être Solidaire ») visant à bannir le statut de saisonnier, qui a constitué jusqu'à la fin des années 1990 une pierre angulaire de la politique migratoire suisse.

Tableau 1. Les acteurs de la société civile participant à la défense des migrants *

	<i>France</i>	<i>Suisse</i>
Acteurs spécialisés dans la défense des migrants	41.1	25.6
Organisations de défense des migrants	11.2	17.9
Organisations antiracistes	29.9	7.7
Autres acteurs de la société civile	58.9	74.4
Total	100 %	100 %
N	658	313

* Ces analyses excluent les revendications des migrants et de l'extrême droite

En France, les acteurs de la société civile qui ne se sont pas organisés spécifiquement pour défendre les migrants sont aussi mobilisés pour mieux intégrer ceux-ci au sein de la communauté des citoyen(ne)s et lutter contre les discriminations raciales et ethniques. Les organisations professionnelles, tel que le très actif Syndicat de la magistrature, les organisations de défense des droits de l'homme (comme la Ligue des droits de l'homme et Amnesty international) et de nombreuses autres organisations de la société civile (Médecins du monde, Aides, Comité inter-mouvement auprès des évacués (CIMADE), Médecins sans frontières, Comité des sans-logis, Comité catholique contre la faim et le développement, etc.) sont fortement engagées dans le domaine des migrations pour étendre les droits des populations migrantes et défendre une politique d'immigration ouverte. Cependant, et contrairement à la Suisse, ils partagent cette lutte politique avec des organisations dont la défense des migrants, mais aussi la défense d'un certain imaginaire de la nation constituent la colonne vertébrale de leurs identités politiques. En France, les ressources symboliques et culturelles pour organiser des identités sociales permettent l'expression politique d'un soutien spécifique aux migrants. Les traditions imaginées de la nation républicaine favorisent l'organisation spécifique de la défense des migrants et facilitent leur mobilisation dans l'espace public. En revanche, en Suisse, le répertoire culturel de la nation et l'imaginaire de la citoyenneté n'offrent que de fragiles ressources symboliques pour que des acteurs puissent se constituer et agencer des identités sociales et politiques pour se solidariser avec une population qui est perçue et représentée dans l'imaginaire collectif comme extérieure à la communauté des citoyen(ne)s. Il y est difficile d'organiser un soutien politique spécifique à ces populations. Les ressources narratives et symboliques font défaut dans ce pays aux

traditions ethnoculturelles. Nous sommes donc face à deux expressions distinctes de l'altruisme politique à l'égard des migrants. En France, 41 % des interventions publiques sont portés dans l'espace public par des acteurs qui se sont constitués spécifiquement pour défendre ces populations, alors qu'en Suisse, moins d'un tiers des interpellations publiques est articulé par ce segment protestataire.

Là ne s'arrête pas l'influence des récits collectifs et des imaginaires de la nation. En examinant de plus près les acteurs spécialisés dans le soutien aux migrants, il ressort clairement que l'expression politique de ce soutien se structure différemment en France et en Suisse. En France, c'est avant tout le secteur des organisations antiracistes qui est impliqué dans cette lutte politique. Un tiers des interventions en faveur des populations migrantes ou qui s'opposent aux politiques publiques restrictives en matière migratoire est porté sur le devant de la scène publique par des acteurs antiracistes. Les organisations, comme SOS-Racisme, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la paix (MRAP), la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et nombre de collectifs citoyen(ne)s mobilisés contre les acteurs d'extrême droite – et en particulier, contre le Front National – interviennent dans l'espace public pour lutter contre la xénophobie, les discriminations ethniques et raciales, les politiques engageant une distinction entre citoyens et migrants, comme la politique de « la double peine » que pratique la France à l'égard de ces derniers qui condamne une première fois un migrant pour sa faute pénale et une seconde fois par son expulsion du territoire une fois sorti de prison¹. Elles interviennent aussi sur le front de la politique d'immigration et d'asile en dénonçant des pratiques restrictives de la part des acteurs étatiques, mais aussi les décisions à caractère discriminatoire que met en place l'administration publique.

Parmi les acteurs qui se sont spécifiquement constitués dans la défense des migrants, autrement dit pour l'élargissement des droits des migrants et la défense d'une politique d'immigration et d'asile, c'est, et de loin, le secteur de l'antiracisme qui est le plus actif en France. Le répertoire républicain, aveugle aux différences, n'offre que de faibles ressources et identités narratives pour articuler sous le prisme différencialiste la défense des migrants. Cette absence de ressources culturelles et d'opportunités discursives se traduit par une fragile mobilisation des associations qui défendent les migrants en mobilisant leurs identités particulières. Comparativement aux organisations antiracistes, les associations qui mobilisent les identités particulières des migrants ou leur statut migratoire (réfugiés, clandestins, sans-papiers, etc.) sont plus modestement engagées dans les débats migratoires en France. Tout d'abord, nous trouvons rarement des associations mobilisées dans la défense d'une identité ethnique spécifique (par exemple, les réfugiés irakiens, les requérants d'asile kurdes). D'autre part, les organisations qui mobilisent des identités statutaires des migrants (travailleurs immigrés, requérants d'asile, réfugiés, etc.) sont, comparativement aux organisations antiracistes, plus faiblement engagées dans les débats. Une lutte politique organisée spécifiquement pour défendre des travailleurs migrants, des réfugiés politiques ou des requérants d'asile, par exemple, semble plus difficile à engager en France qu'une action politique mobilisant des cadres culturels universalistes qui ne pointe du doigt aucune identité particulière

1. Le gouvernement Raffarin a revu partiellement cette pratique. Sur les mobilisations autour des questions de la double peine, on peut se référer aux travaux de Lilian Mathieu (« L'opposition à la double peine », dans Michael Faure (coord.), *En finir avec la double peine*, Paris, L'Esprit frappeur, 2002, p. 68-86).

(même de type statutaire). La seule protestation politique importante qui mobilise des identités statutaires spécifiques qu'a connue la France des années 1990 est celle des sans-papiers¹. L'articulation politique de cette catégorie sociale n'est pas étrangère au récit de citoyenneté à la française. Les traditions républicaines offrent un contexte de mobilisation particulièrement favorable pour des acteurs qui demandent à la fois une inclusion et une non-discrimination sur des bases identitaires de tout individu établi sur le sol national. Les clandestins composent une population sans droits à qui la République nie le statut d'individu à part entière, alors même qu'ils vivent dans l'espace de la nation. Le récit de la nation offre aux acteurs politiques à la fois des ressources culturelles et symboliques, une légitimité politique et une résonance discursive pour défendre cette population migrante, mais aussi pour s'engager dans l'action politique en mobilisant une terminologie protestataire – « sans-papiers » – qui résonne parfaitement avec l'imaginaire de la nation. La République « une et indivisible », civique et intégrative, aveugle aux identités particulières des individus établis sur le sol de sa nation, favorise ce type de mobilisations politiques qui met l'accent sur une catégorie de personnes qui vit en France, mais en marge de ceux que la République reconnaît et intègre dans sa communauté nationale².

En Suisse, nous sommes face à un tout autre registre narratif, qui façonne l'organisation de la solidarité à l'égard des migrants de façon peu comparable à celle que nous connaissons en France. Nous retrouvons une situation inversée par rapport à celle de la France. Lorsque les organisations qui se sont constituées spécifiquement sur les questions migratoires interviennent dans l'espace public suisse, elles prennent part aux débats publics en mobilisant les identités plurielles des migrants. Elles s'organisent en collectifs qui défendent des groupes de migrants (les Kosovars, les femmes somaliennes, les réfugiés congolais, etc.). Plus fréquemment encore, ces associations se constituent pour lutter en faveur d'une catégorie de migrants dont le statut est particulièrement remis en cause depuis la fin des années 1970 : les réfugiés. La plupart des acteurs mobilisés dans le domaine des migrations en Suisse s'engagent pour défendre le droit d'asile. Les organisations de soutien aux réfugiés et aux requérants d'asile, telles que la Coordination Asile-Suisse, SOS-Asile, Aktion für Abgewiesene Asylbewerber, Aide pour les requérants d'asile, etc., sont, parmi les acteurs spécialisés dans la défense des migrants, les groupes les plus actifs dans l'espace politique de ce pays.

En revanche, et bien que la question des « sans-papiers » se pose avec force en Suisse, comme du reste dans l'ensemble de l'espace européen, les luttes politiques engagées pour défendre cette catégorie de migrants, et cette identité statutaire, existent, mais peinent à entrer dans l'espace public. Il est intéressant de relever que cette contestation politique s'est développée quelque peu en Suisse romande, alors qu'elle est très marginale en Suisse alémanique. On pourrait voir ici un phénomène de diffusion de la protestation, ou d'emprunts de cadres de mobilisation d'un espace politique à un autre. Cette diffusion s'opère ici plus aisément entre la France et la Suisse romande qu'entre la France et la Suisse alémanique pour des raisons probablement de proximité géographique, de langue, mais aussi d'accointance en matière

1. Sur les mobilisations des sans-papiers et de soutien aux sans-papiers, on peut se référer à l'ouvrage de Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

2. Les mobilisations des « sans » (sans-papiers, sans-logis, sans-travail, etc.) relèvent d'une logique comparable.

de récits de citoyenneté. Certains cantons romands ont développé, suite à la présence française sur leur espace territorial, une conception de citoyenneté, certes ethnoculturelle, mais quelque peu mâtinée de civisme et d'universalisme. Et, non par hasard, ce sont dans ces cantons que l'on retrouve des mobilisations en faveur des migrants illégalement établis en Suisse qui, non seulement prennent forme dans l'espace public, mais mobilisent le terme de « sans-papiers » (notamment dans les cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel). Ailleurs en Suisse, cette lutte politique prend place dans les organisations de défense du droit d'asile qui s'organisent pour défendre les personnes déboutées du droit d'asile et les migrants frappés de non-entrée en matière de demande d'asile, qui constituent les plus gros flux alimentant la population des migrants s'établissant illégalement sur le territoire. Toutefois, cette lutte politique ne renvoie que très modestement à la terminologie des « sans-papiers » pour lui préférer celle que nous venons de mentionner ou celle de clandestins.

En Suisse, les organisations de défense de migrants interviennent donc beaucoup plus fréquemment dans les luttes politiques migratoires que les associations antiracistes. Ces mobilisations sont peu fréquentes en Suisse et les organisations politiques qui s'organisent spécifiquement pour combattre les discriminations ethniques ou raciales et lutter contre les acteurs xénophobes peinent à se constituer en tant qu'acteurs politiques. La Suisse dénombre peu d'associations antiracistes et leurs interventions dans l'espace public, comme le met en évidence le tableau 1, sont rares. Il est difficile, dans le contexte de la Suisse, de défendre les migrants sous l'angle universaliste de l'antiracisme, qui présuppose que tout individu, en dépit de ses appartenances et de ses origines, appartient à la même communauté de citoyen(ne)s. La nation repose sur un imaginaire et des récits collectifs opposés en tout point à l'universalisme. En revanche, les barrières posées par ces enveloppes narratives de la nation favorisent une mobilisation qui porte une distinction entre le nous et les autres, et qui défend des catégories sociales où les identités particulières des populations migrantes peuvent plus aisément prendre forme et s'énoncer publiquement.

Les récits et imaginaires collectifs ne facilitent – ou ne contraignent – pas seulement les conditions d'entrée dans l'espace public, mais aussi les *modalités d'action* pour défendre les migrants et lutter contre le racisme. Les acteurs qui bénéficient d'une large légitimité politique peuvent plus aisément se saisir de la parole publique pour faire part de leurs griefs. Ils n'ont pas besoin de se confronter à l'État de façon radicale pour se faire entendre. Nous pouvons non seulement imaginer des variations nationales importantes entre la France et la Suisse, mais aussi une utilisation du répertoire d'action fort distincte entre l'expression universaliste de l'altruisme politique mobilisée par les acteurs antiracistes et sa variante différencialiste portée par les organisations de défense des migrants au sein du même espace national. En France, les acteurs antiracistes devraient s'engager dans les débats publics en mobilisant un répertoire d'action modéré favorisant les actions conventionnelles plutôt que la confrontation politique pour faire valoir leurs revendications. Munies d'une moindre légitimité dans l'espace de la République, les organisations de défense des migrants trouvent un espace de résonance discursive réduit qui les pousse à s'engager dans des actions protestataires, voire confrontatives. En Suisse, nous devrions être face à une situation inverse. Le manque de légitimité politique et la marginalisation de l'antiracisme en Suisse rendent difficile la simple prise de position publique ou toute autre action conventionnelle (actions judiciaires, utiliza-

tion de la démocratie directe, pétitions, etc.) pour pouvoir se faire entendre de l'élite politique. En revanche, les organisations de défense des migrants, qui tracent une ligne visible entre les citoyens et les non-citoyens, peuvent se saisir plus aisément d'un répertoire d'action conventionnel pour entrer dans le champ contesté de la politique migratoire.

Les imaginaires collectifs de la nation semblent effectivement façonner le répertoire d'action. À la lumière du tableau 2, nous voyons qu'en France, l'action antiraciste s'exprime par le biais à la fois d'un répertoire d'action institutionnel (qui est légèrement privilégié) et protestataire. Cette action protestataire est essentiellement démonstrative, favorisant les défilés de rue et les rassemblements publics. Les grandes manifestations antiracistes des années 1990 – qui défilaient de la Bastille à la Nation parsemées de pancartes où l'on pouvait lire « Non au FN », « Luttons contre le racisme et l'égalité des droits », afin de remettre en cause les compromissions électoralistes de certains partis peu sourcilleux de tisser des alliances avec l'extrême droite pour quelques gains électoraux – témoignent de cet usage abondant des formes démonstratives pour interpeller les autorités et délégitimer le Front national. Les événements médiatiques, organisés notamment par SOS-Racisme, qui rassemblaient des milliers de jeunes pour des concerts contre l'intolérance et autres « pique-niques et fêtes républicaines » (où il était scandé « Liberté, Égalité, Fraternité : ce n'est pas le FN qui va nous le piquer ») soulignent l'importante activité protestataire de ce secteur, qui fait cependant rarement usage de formes d'action confrontative. Même dans un système politique qui offre un accès limité aux arènes du pouvoir¹, même en présence d'une extrême droite importante, les organisations antiracistes sont rarement dans la confrontation et font un usage très restreint de la violence politique. Celle-ci, que nous retrouvons en France, mais qui est marginale si nous la comparons à celle que connaît la Suisse², est essentiellement due à des altercations entre quelques militants d'extrême droite et sympathisants anti-FN lors de dissolution de défilés de rue ou encore lorsque ces deux acteurs aux vues si opposées sur le devenir de la nation organisent manifestations et contre-manifestations sur les mêmes places publiques.

En Suisse, cette expression spécifique du soutien aux migrants qui mobilise un répertoire universaliste de l'altérité est confrontée à davantage de difficultés pour entrer dans l'espace public. Cette difficulté se traduit par un usage quasi exclusif d'actions protestataires, dont un nombre important est d'ordre confrontatif. La faible légitimité politique de cet acteur qui demande, dans un pays moulu d'imaginaire différencialiste, une inclusion des migrants dans l'espace de la nation et, de surcroît, sans distinction ethnique et, surtout, sans opposition entre nationaux et non-nationaux, nous permet de saisir le faible usage d'action conventionnelle, alors même que la Suisse offre aux acteurs contestataires un accès important à l'arène politique, sans aucun doute incomparable à celui qui est offert par l'État français³.

1. Se référer aux discussions de Hanspeter Kriesi, Ruud Koopmans, Jan Willem Duyvendak, Marco Giugni, *New Social Movements in Western Europe*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1995, et de Jan Willem Duyvendak, *Le poids du politique*, Paris, L'Harmattan, 1994.

2. Nous restons cependant prudents vis-à-vis des résultats concernant la violence politique de l'antiracisme en Suisse, qui reposent sur un nombre de cas limité (cf. tableau 2).

3. Hanspeter Kriesi et al., *op. cit.* ; Marco Giugni, Florence Passy, *Histoires de mobilisation politique en Suisse*, *op. cit.*

Récits et imaginaires collectifs de la contestation antiraciste

Tableau 2. Les modalités d'action et d'expression politiques des acteurs antiracistes et des organisations de défense des migrants

	<i>France</i>	<i>Suisse</i>
Acteurs antiracistes		
Actions institutionnelles	53.4	24.0
Actions de protestation	46.6	76.0
Actions démonstratives	37.0	56.0
Actions confrontatives et violentes	9.6	20.0
Total	100 %	100 %
N	219	25
Organisations de défense des migrants		
Actions institutionnelles	61.0	85.1
Actions de protestation	38.9	13.8
Actions démonstratives	23.3	12.3
Actions confrontatives et violentes	15.5	1.5
Total	100 %	100 %
N	90	65

NOTE : Dans les actions institutionnelles, sont regroupés les actes de parole et les actions politiques conventionnelles, comme les recours en justice, l'utilisation de la démocratie directe ou encore l'usage de la pétition. Les actions protestataires démonstratives sont essentiellement les manifestations de rue et tous les rassemblements publics pacifiques. En revanche, dans les actions protestataires de type confrontatif et violent, nous retrouvons les actions illégales, mais non violentes, comme les blocages de rue, les occupations de bâtiments, les manifestations non autorisées, les grèves de la faim, etc., mais aussi les actes de violence contre des objets (profanation de lieux de culte, destruction de bâtiments, etc.) et à l'égard de personnes.

Une image diamétralement opposée se dessine lorsque nous examinons les modalités d'action des organisations de défense des migrants. Elles sont certes plus modérées en France que ne le prévoient nos conjectures théoriques, néanmoins, quand on les examine de plus près, on se rend compte que, lorsque ces organisations se saisissent de la rue pour exprimer leurs griefs politiques, leurs actions sont plus confrontatives que ne le sont celles des associations antiracistes. Ces dernières interviennent modestement par le biais d'actions violentes. En revanche, les organisations de défense des migrants font un usage beaucoup plus abondant de ces formes d'action politique. L'occupation de locaux de l'administration ou d'églises quand ils soutiennent la cause des sans-papiers, l'organisation de défilés non autorisés et d'actions de blocage pour s'opposer au renvoi de clandestins font partie du répertoire d'action de ces organisations. Leur accès plus difficile à l'espace public tend à radicaliser leurs interventions publiques.

En Suisse, les organisations de défense des migrants, qui bénéficient en revanche d'une plus ample légitimité politique que les organisations antiracistes, interviennent essentiellement par le biais d'actions institutionnelles pour défier les autorités politiques dans leur gestion des questions migratoires. Les prises de positions publiques qui se succèdent aux révisions de lois restrictives en matière d'immigration et d'asile, les actions de *lobbying* auprès de parlementaires, ainsi que le soutien ou le lancement d'initiatives sont autant de modalités d'action du répertoire protestataire de ces organisations. Les acteurs les moins légitimes se saisissent ainsi de la rue et d'un répertoire confrontatif pour s'exprimer, alors que ceux qui bénéficient d'une plus ample légitimité politique et qui adressent des revendications qui trouvent une plus forte réso-

nance avec l'imaginaire national tendent à entrer dans les débats contestés de l'immigration et des relations ethniques essentiellement par le biais de la parole et d'un répertoire d'action modéré.

Les récits et imaginaires collectifs façonnent les possibilités d'entrer dans l'espace public, le répertoire d'action des acteurs engagés dans la défense des migrants et dans la lutte contre le racisme, mais influencent aussi le *contenu de leurs interventions publiques*. Ils définissent un répertoire narratif qu'il est possible ou non d'articuler dans l'espace public. Certains thèmes politiques trouvent plus que d'autres une légitimité politique et résonance discursive dans les débats conflictuels autour des questions migratoires. Les trois domaines qui constituent la structure des débats publics sur les questions migratoires – la politique de l'immigration et de l'asile fixant les conditions d'entrée dans le territoire national, la politique d'intégration qui dessine les pourtours des droits sociaux, politiques et culturels des populations migrantes, et finalement la politique de l'antiracisme – devraient être traités de façon distincte d'un espace national à un autre. La France, qui repose sur un imaginaire universaliste de la nation, offre un espace privilégié aux revendications qui résonnent avec cet univers symbolique. Les acteurs politiques qui soutiennent les migrants devraient bénéficier d'opportunités discursives plus amples pour intervenir dans le domaine politique de l'antiracisme. La lutte contre les discriminations raciales et ethniques devrait être le fleuron de l'activité protestataire de ces acteurs en France. En Suisse, l'intervention dans l'espace public des organisations antiracistes et de défense des migrants devrait essentiellement toucher le domaine politique de l'immigration et de l'asile, autrement dit, la gestion des flux migratoires. Les imposantes barrières que dresse une conception ethnique de la citoyenneté procurent ressources et identités narratives pour adresser des revendications liées aux conditions d'entrée et de sortie des migrants du territoire national.

L'analyse du contenu des revendications des acteurs antiracistes et de ceux qui défendent les migrants, que nous présentons dans le tableau 3, souligne une fois encore l'influence des récits et imaginaires collectifs. En France, ces acteurs politiques se saisissent de la parole publique pour lutter sur le terrain politique de l'antiracisme. Près de la moitié des revendications de ces acteurs intervient sur ce domaine politique. Les débats survenus au milieu des années 1990 concernant la révision du *corpus* juridique pour sanctionner plus efficacement la diffusion d'idées racistes est un exemple parmi d'autres de l'abondante intervention publique de ces acteurs pour dénoncer, d'un côté, le laxisme de l'État et, de l'autre, pour demander un renforcement du *corpus* normatif afin de condamner plus aisément les discours et pratiques discriminatoires. Les acteurs qui soutiennent les migrants dans l'espace de la République se sont engagés dans une activité de dénonciation des agissements de la droite radicale.

Ils sont en revanche nettement moins actifs sur le terrain de l'intégration des migrants. Les barrières posées par la tradition républicaine, qui rejette tout particularisme identitaire dans la sphère privée, leur permettent difficilement d'entrer dans la politique contestée des migrations en mobilisant un répertoire différencialiste. Demander une plus ample intégration des migrants en articulant publiquement leur différence, qu'elle soit ethnique ou statutaire, est peu légitime dans l'espace de la République et ne résonne guère avec l'imaginaire national. Pour comprendre la faible contestation sur ce champ politique des acteurs qui soutiennent les migrants, nous devons également nous rendre compte que de nombreuses revendications de ces acteurs prennent forme en mobilisant un répertoire universaliste qui rend ces revendi-

cations « invisibles ». Plus exactement, elles se sont élargies à d'autres populations : les jeunes des quartiers difficiles, les femmes, les chômeurs, etc. Ces revendications sortent ainsi du champ spécifique des migrations pour entrer dans d'autres domaines politiques (politique de l'emploi, de l'égalité, du territoire, etc.).

Tableau 3. Les domaines politiques contestés par les acteurs antiracistes et ceux qui défendent les migrants

	<i>France</i>	<i>Suisse</i>
Politique d'immigration (et d'asile)	36.6	55.2
Politique d'intégration	15.4	16.6
Antiracisme	46.8	28.3
Total	100 %	100 %
N	423	145

NOTE : Dans le domaine politique de l'immigration et de l'asile, sont regroupées toutes les revendications qui ont trait à l'entrée et à la sortie des migrants du territoire national par exemple, les interventions liées à l'admission et au contrôle des frontières, aux expulsions, à la reconnaissance des droits de résidence, à l'obtention des permis de séjour, etc. Dans la politique d'intégration, nous retrouvons les revendications qui relèvent de l'incorporation des migrants dans la société d'accueil, comme la reconnaissance des droits sociaux, culturels (multiculturalisme), politiques, et les interventions dénonçant les discriminations (dans le monde du travail, logement, santé, éducation, justice, etc.). Enfin, dans le domaine de l'antiracisme, nous avons regroupé les revendications dénonçant des pratiques et discours à caractère raciste et xénophobe, les interventions liées aux discriminations raciales et ethniques et toutes celles qui relèvent des critiques émises à l'encontre des partis et acteurs racistes.

Finalement, les acteurs qui soutiennent les migrants et luttent contre le racisme s'engagent en France aussi sur le terrain politique de l'immigration et de l'asile. La régulation des flux migratoires est un domaine politique hautement contesté, car il touche le cœur même de la nation et notamment la ceinture physique et identitaire qui définit sa raison d'être. Cependant, cette politique est, d'une part, plus faiblement contestée par les acteurs qui soutiennent les migrants que la politique de l'antiracisme et, d'autre part, ces acteurs sont nettement moins engagés dans ces débats politiques que ne le sont leurs voisins suisses.

En Suisse, nous sommes face à une toute autre structuration de la contestation politique. Les acteurs qui se solidarisent à la cause des migrants s'engagent davantage dans la politique d'immigration et d'asile que dans n'importe quel autre domaine de la politique migratoire. La plupart de leurs interventions publiques ont trait au conflictuel débat sur la régulation des flux migratoires. Nous pouvons identifier de façon encore plus fine l'emprise de l'imaginaire national en examinant de plus près les griefs qu'ils expriment vis-à-vis de la politique d'immigration et d'asile¹. L'essentiel de leurs mobilisations vise à dénoncer les pratiques d'expulsion mises en place par les autorités fédérales. Si, en France, dans le même domaine politique, les organisations antiracistes et de défense des migrants demandent une intégration des populations migrantes au sein de la communauté des citoyen(ne)s en luttant pour l'obtention de droits de résidence leur ouvrant l'espace de la nation, en Suisse, ces acteurs politiques bataillent pour éviter une exclusion de ces populations

1. Ces analyses ne sont pas reportées dans le tableau 3, on peut les trouver dans Marco Giugni, Florence Passy, *Miroir de la nation*, *op. cit.*

du territoire national en s'opposant aux expulsions¹. Durant les années 1990, les autorités fédérales n'ont cessé de multiplier les ordres d'expulsion, touchant de plein fouet les réfugiés des guerres des Balkans, qui, une fois la situation dans cette région considérée comme stable et sûre par l'administration fédérale, ont été invités à retourner dans leur pays. Bosniaques, Croates, Albanais ont été les plus touchés par cette politique du retour forcé. Ces expulsions massives ont mobilisé les associations antiracistes et de défense des migrants, qui considéraient cette situation comme humainement inacceptable.

Les luttes engagées pour offrir de meilleures conditions d'intégration aux migrants restent en revanche balbutiantes en Suisse. À cet égard, ce domaine politique reste aussi peu contesté par les acteurs de la société civile suisse que par ceux qui évoluent en France. Cependant, les raisons de cette faible intervention politique ne sont pas identiques dans les deux espaces politiques. En France, nous l'avons dit, la mobilisation d'identités particulières rend difficile l'expression politique de revendications qui viseraient à améliorer l'intégration des migrants. Ces revendications sont plus aisément entendues en mobilisant des identités que la République peut entendre et reconnaître (jeunes, femmes, chômeurs, etc.). En Suisse, les faibles interventions dans ce champ politique ne peuvent être comprises qu'à la lumière du récit ethnoculturel de la citoyenneté qui ne conçoit pas les migrants comme membre de la communauté nationale. Les faibles ressources culturelles et la fragile légitimité politique des revendications se proposant d'élargir les droits sociaux, culturels et politiques des migrants nous permettent de comprendre la mobilisation réduite de ce volet politique, comparativement aux revendications qui ont trait à la politique d'immigration. Dans la même veine, il convient de souligner la place distincte que tient le domaine de l'antiracisme auprès des acteurs qui se solidarisent avec les migrants dans les deux pays de notre comparaison. En France, ce domaine politique domine l'activité protestataire, alors qu'en Suisse, il ne tient qu'une place secondaire. Les récits collectifs de la citoyenneté ne sont pas étrangers à une telle différence.

RACISME ET ANTIRACISME : DES DYNAMIQUES INTERACTIVES MODELÉES PAR LES IMAGINAIRES DE LA NATION

On pourrait opposer à l'influence des récits et imaginaires collectifs, une autre piste théorique qui mettrait en évidence les effets d'interactions entre acteurs protestataires et remettrait en cause les outils heuristiques que nous proposons ici. Une protestation peut prendre forme suite à la réaction provoquée par un mouvement social porteur d'idéaux et d'intérêts qui lui sont opposés et qui menace les intérêts du groupe

1. Les détails des revendications ne sont pas présentés dans le tableau 3. En Suisse, 27 % des revendications des acteurs qui luttent contre le racisme et défendent les migrants portent sur l'expulsion des migrants et notamment des déboutés du droit d'asile ou ceux dont les permis humanitaires sont échus, et 10 % de leurs interventions publiques s'opposent au contrôle des frontières. En France, toujours dans le domaine de la politique des flux migratoires, ces acteurs protestataires demandent avant tout une reconnaissance et l'octroi de droits de résidence aux clandestins (15 %). Alors qu'en Suisse, le problème des sans-papiers est aussi aigu qu'en France, il s'articule, dans ce contexte politique, autour de revendications sur le refus de leur expulsion du territoire et non sur l'obtention de droits qui les incluraient de façon plus certaine dans l'espace de la nation (3 %).

social qu'elle défend. À cet égard, David Meyer et Suzanne Staggenborg¹ ont mis en évidence que l'action protestataire n'interagit pas uniquement avec l'État, mais aussi avec d'autres acteurs de la société civile, notamment avec ce que nous appelons communément les « contre-mouvements ». Selon ces auteurs, un mouvement crée les conditions de mobilisation pour un contre-mouvement. Remis dans le contexte de l'action protestataire dans le champ des migrations, nous pouvons nous demander assez logiquement si une forte mobilisation des acteurs racistes et d'extrême droite n'offre pas les conditions d'émergence et de développement pour une mobilisation qui contrecarre ces idéaux, ces discours et pratiques. Il convient d'examiner cette piste théorique pour voir si, finalement, la mobilisation antiraciste et de défense des migrants n'est pas une simple réaction à l'activité politique de l'extrême droite et des acteurs xénophobes. Un tel constat pourrait remettre peut-être en cause le rôle des récits et imaginaires de la nation.

L'extrême droite en Suisse est un peu moins active qu'en France, mais elle n'est pas pour autant passive. Comme le met en évidence le tableau 4, les acteurs d'extrême droite, soutenant des thèses xénophobes et discriminatoires à l'égard des migrants, ont une présence dans les espaces publics français et suisses relativement comparable. Il n'y a donc pas lieu de penser qu'un contre-mouvement ne pourrait pas se développer dans ces deux contextes politiques. En revanche, ce que montre clairement ce tableau et que nous avons relevé précédemment, c'est que les organisations antiracistes sont nettement moins actives en Suisse qu'elles ne le sont en France. Pourtant, la faible activité politique de l'antiracisme en Suisse ne peut que difficilement être expliquée par une faiblesse de la mobilisation de l'extrême droite dans ce pays.

Tableau 4. Les interventions publiques de l'extrême droite et de l'antiracisme dans l'espace public

	<i>France</i>	<i>Suisse</i>
Acteurs d'extrême droite	10.9	6.9
Acteurs antiracistes	5.9	0.9
N – Acteurs d'extrême droite	268	96
N – Acteurs antiracistes	190	13

NOTE : Dans la catégorie « acteurs d'extrême droite », sont regroupés les partis d'extrême droite (Front National, Démocrates Suisses, etc.) et tous groupes racistes et appartenant à la droite radicale (skinheads, révisionnistes, etc.).

Cependant, en examinant de plus près le cas de la France, nous pouvons déceler une dynamique interactive entre les acteurs d'extrême droite et le secteur de l'antiracisme. Une analyse des cibles de la protestation des acteurs antiracistes nous permet de rendre compte de cette dynamique interactive qui s'inscrit dans le paysage politique français, alors qu'elle est totalement absente en Suisse. Les interventions publiques des associations antiracistes dans l'espace de la République ne visent pas uniquement l'État, comme c'est le cas en Suisse, mais aussi les organisations racistes et d'extrême droite. Nombreuses sont les interventions publiques et actes de mobilisation de celles-là qui s'adressent directement à celles-ci, les remettant en cause en tant qu'acteurs

1. David S. Meyer, Suzanne Staggenborg, « Movements, Countermovements, and the Structure of Political Opportunity », *American Journal of Sociology*, 101 (6), 1996, p. 1628-1660.

politiques, attaquant leurs discours et leurs positions publiques. En Suisse, une telle dynamique interactive n'existe pas. Les organisations qui luttent contre le racisme ne prennent presque jamais pour cible les acteurs d'extrême droite ¹. La mobilisation des acteurs aux thèses xénophobes n'entraîne visiblement pas une réponse politique des associations antiracistes. Une dynamique de contre-mobilisation ne semble donc pas d'actualité sur le sol helvétique, alors qu'elle s'organise dans l'espace public français.

Une analyse plus fine des dynamiques interactives entre l'extrême droite et les organisations antiracistes, à l'aide d'analyses de séries temporelles, nous offre un autre ancrage empirique qui atteste du fait que, en France seulement, le secteur de l'antiracisme a les capacités politiques de répondre aux mobilisations de l'extrême droite ². Les coefficients de régression présentés dans cette analyse et reportés dans le tableau 5 confirment que l'activité politique de l'extrême droite suscite une prise de parole publique du secteur de l'antiracisme en France, alors qu'en Suisse, une telle réponse politique n'existe pas.

Tableau 5. L'impact de l'intervention publique de l'extrême droite sur l'activité protestataire des organisations antiracistes

	<i>France</i>	<i>Suisse</i>
	Mobilisation de l'extrême droite (t_0)	
Mobilisations antiracistes (t_1)	.29**	.06
N (Longueur de la série temporelle)	107	107
Durbin-Watson	2.01	2.02

* $p \leq 10$; ** $p \leq 05$; *** $p \leq 01$

NOTE : Coefficients de régression standardisés générés avec une méthode d'estimation GLS (Prais-Winsten), calculés à partir d'un processus auto-régressif d'ordre 1. Toutes les variables sont des séries temporelles avec des mois comme unités de temps. Ainsi, pour calculer l'effet de la mobilisation d'extrême droite sur l'activité protestataire, nous avons décalé l'activité d'extrême droite d'un mois.

Quelles sont les implications théoriques qui se dégagent d'un tel constat ? L'activité politique de l'extrême droite suscite des effets de contre-mobilisation. À cet égard, David Meyer et Suzanne Staggenborg soulignent avec raison que la mobilisation de mouvements sociaux peut susciter l'activation politique de contre-mouvements. Cependant, pour qu'une contre-mobilisation s'organise, il est nécessaire qu'elle y rencontre des opportunités discursives favorables. C'est le cas en France, mais pas en Suisse. Les organisations antiracistes en France ont effectivement les moyens symboliques et narratifs de répondre à l'activité protestataire de l'extrême droite. En revanche, une telle dynamique interactive ne prend pas place dans le contexte politique suisse, où les associations antiracistes n'ont ni ressources culturelles, ni légitimité politique, ni opportunités narratives pour entrer dans les débats publics nationaux.

1. En France, 30 % des interventions publiques des acteurs antiracistes interpellent directement les acteurs d'extrême droite, alors qu'en Suisse, aucune intervention publique de ces acteurs ne prend directement pour cible les groupes ou partis xénophobes.

2. Cette technique d'analyse permet de mesurer, à l'aide de la méthode d'estimation GLS (Prais-Winsten), des coefficients de régression qui sont calculés par un processus auto-régressif d'ordre 1, c'est-à-dire un modèle de série temporelle où la valeur courante de la série est une combinaison linéaire des valeurs antérieures de la série, plus un terme d'erreur.

L'analyse de l'activité protestataire des acteurs qui apportent leur soutien aux populations migrantes met en exergue que les récits et les imaginaires collectifs façonnent l'expression politique de ces acteurs. En Suisse, cette protestation politique est difficile à agencer. Les traditions ethnoculturelles de la nation n'offrent qu'un espace narratif restreint pour qu'une contestation politique puisse s'organiser, des identités se nouer et des revendications s'exprimer publiquement. Le soutien apporté aux migrants pour leur permettre de s'établir plus solidement au sein de la communauté nationale et élargir leurs droits sociaux, politiques et culturels est porté avant tout par des acteurs de la société civile qui ne sont pas organisés explicitement pour défendre ces populations. Le maigre secteur politique qui s'est constitué pour soutenir celles-ci s'est structuré essentiellement sur une défense spécifique des migrants qui énonce leurs particularismes identitaires ou statutaires, pour entrer dans les débats publics. Ces acteurs ont une légitimité politique que leur confèrent les récits différencialistes de la nation leur permettant de se saisir de la parole publique de façon modérée et pour intervenir essentiellement sur le terrain politique de l'immigration, autrement dit, sur les conditions d'entrée et d'expulsion des étrangers.

En France, la défense des populations migrantes est plus facile à exprimer politiquement. Des organisations spécialisées dans cette protestation politique existent et interviennent plus aisément dans la politique contestée des migrations. Cette activité contestataire, imprégnée des récits collectifs de la nation républicaine, a favorisé l'émergence d'une protestation antiraciste plutôt qu'une contestation portant au devant de la scène publique les identités rivales des migrants. L'action antiraciste constituée, dans ce contexte national, le fer de lance du soutien apporté aux migrants et elle intervient dans les débats publics en usant davantage d'actes de parole que d'actions protestataires. Et dans ce pays où l'universalisme transcende tout particularisme, ces acteurs politiques luttent avant tout contre les discriminations ethniques, raciales et religieuses qui construisent des frontières entre les membres de la communauté des citoyen(ne)s.

Les récits et imaginaires collectifs influencent ainsi l'action protestataire que nous avons analysée ici. Néanmoins, ce ne sont pas là les seuls processus qui façonnent cette politique contestataire. Nous nous éloignons de toute prétention monocausale qui voudrait que la culture, telle que nous l'avons définie ici, nous permette de rendre compte de toutes les facettes de l'action protestataire. Loin s'en faut. Si tel avait été le cas, nous aurions des résultats beaucoup plus tranchés dans nos analyses. Nous l'avons vu, des dynamiques interactives entre mouvements et contre-mouvements modulent l'action antiraciste, notamment en France. Ces dynamiques interactives radicalisent certainement le secteur de l'antiracisme. Comme le suggèrent David Meyer et Suzanne Staggenborg, l'interaction entre mouvement et contre-mouvement empêche toute institutionnalisation de la protestation. Elle favorise l'utilisation du répertoire protestataire et, notamment, ses variantes les plus conflictuelles. C'est certainement cette dynamique qui est derrière l'usage somme toute assez abondant de l'action protestataire de l'antiracisme en France, alors même que les récits de la nation lui confèrent une importante légitimité politique. De même, on peut estimer que la structure étatique façonne aussi les processus protestataires, en particulier le répertoire d'action. Les institutions politiques françaises radicalisent certainement l'action antiraciste, alors que l'architecture politique en Suisse modère probablement l'action de ce secteur. D'autres processus sont à l'œuvre et influencent également la

protestation politique qui a fait l'objet de notre étude. Notre but ici était de souligner l'influence des récits et imaginaires narratifs sur l'action protestataire et par là même, tenter d'introduire le rôle de la culture dans notre compréhension des phénomènes contestataires, et non de donner une explication exhaustive de l'action politique en faveur des migrants.

Si les récits et les imaginaires collectifs influencent les pratiques protestataires, nous voyons qu'ils s'imposent aux acteurs et définissent un espace narratif et d'action. En ceci, nous nous distinguons de l'approche des cadres cognitifs (*framing perspective*), qui repose sur une vision téléologique et utilitariste de la culture où les acteurs peuvent manipuler les codes culturels dominants. Dans notre conception, les récits collectifs s'imposent à eux. Ils façonnent leurs ressources symboliques, leurs identités collectives et dessinent ainsi des opportunités discursives qui facilitent ou contraignent l'action. Dans cette perspective théorique, les acteurs politiques peuvent moins aisément que ne le suggère la perspective des cadres culturels manipuler à leur guise ces codes culturels et en inventer d'autres pour porter dans l'espace public leurs revendications politiques. On le voit aisément en examinant l'action antiraciste en France et en Suisse. Elle peut se construire, s'organiser et s'exprimer dans le contexte républicain français, alors qu'elle rencontre d'imposantes barrières dans l'espace public suisse. Ces récits collectifs nourrissent et orientent également le contenu de l'expression contestataire. Une comparaison entre l'antiracisme en France et en Angleterre met en exergue une articulation particulière de cette protestation dans ces deux contextes politiques. Outre-Manche, les récits de la nation reposent sur une vision plurielle de celle-ci et une conception multiculturelle de la citoyenneté qui favorisent l'émergence d'une lutte contre le racisme de type différentialiste, pour reprendre la terminologie de Pierre-André Taguieff¹. Dans ce contexte politique, on ne lutte pas contre les discriminations raciales pour fondre tout individu et groupe social dans un universalisme destructeur des particularismes, mais pour mieux établir ces particularismes, qui sont constitutifs de la nation anglaise. En France, en revanche, c'est un antiracisme universaliste qui est défendu dans l'espace de la République.

L'importance des récits et des structures narratives pour appréhender les phénomènes sociaux, et l'action protestataire en particulier, nous pousse, d'une part, à déconstruire ces enveloppes narratives et, d'autre part, à abandonner l'idée de lois universelles qui nous permettraient de rendre compte des processus sociaux. La citation de William Sewell (en exergue au début de cet article) rend compte de l'impossibilité

1. Nous retrouvons, par le biais d'une étude qualitative du contenu des revendications des acteurs antiracistes en Angleterre et en France, la distinction formulée par Pierre-André Taguieff (*op. cit.*) entre une tradition universaliste de l'antiracisme et une tradition différentialiste. L'antiracisme universaliste prône, en s'appuyant sur les principes philosophiques des Lumières, à la fois l'unité et l'égalité intrinsèque de l'humanité. Cette version de l'antiracisme met tout en œuvre pour supprimer toute forme d'inégalité construite ou réelle entre les groupes, entre « Nous » et les « Autres ». La seconde voie de l'antiracisme met en cause le principe d'universalité du genre humain pour privilégier une conception différentialiste de l'espèce humaine. Cet antiracisme différentialiste part du postulat que les identités collectives existent, que les différences entre les groupes humains sont bien réelles et qu'il convient de les protéger. Cet antiracisme défend l'idée qu'il n'y a que du culturellement relatif et qu'il est nécessaire de respecter chaque groupe dans ses identités particulières. La conception républicaine de la citoyenneté en France tend à favoriser une expression universaliste de l'antiracisme, alors qu'en Angleterre, l'antiracisme porte l'empreinte multiculturelle des traditions nationales, qui permet une mobilisation de l'antiracisme différentialiste (cf. Ruud Koopmans *et al.*, *op. cit.*, chap. 5).

de rechercher des régularités universelles qui transcendent les processus sociaux puisqu'ils sont inscrits dans un champ narratif situé dans l'espace et le temps¹. Margaret Somers ancre encore davantage ce rejet de l'universalisme sociologique pour rendre compte de la formation de la classe ouvrière². Cette classe s'est construite dans des récits qui ont une histoire propre et qui se distinguent d'un pays à un autre. Les récits collectifs qui ont permis au 19^e siècle à la classe ouvrière anglaise de se former et forger une identité ne sont pas identiques à ceux qu'a rencontrés la classe ouvrière allemande ou française. Dans le contexte de la sociologie de l'action protestataire, prendre en compte les récits collectifs nous éloigne de façon certaine du paradigme dominant. Par exemple, il n'est guère possible de concevoir qu'une structure des opportunités politiques puisse affecter universellement tous les segments protestataires dans un contexte politique donné.

Le dernier point sur lequel nous aimerions revenir, et qui est intimement lié à la remarque précédente, a trait aux variations dans le temps des récits et, corrélativement, de l'action protestataire. Nous ne pouvons dégager de lois universelles, car les récits se construisent dans des dynamiques interactives entre structures narratives et pratiques collectives. Ils sont sans cesse interprétés et réinterprétés, et cette interprétation, qui rend possible l'action et la reproduction de ces schèmes culturels, ne se fait jamais à l'identique. Mais qu'en est-il concrètement des récits de la citoyenneté ? Il n'en va pas autrement. Tout d'abord, les récits collectifs d'aujourd'hui ne sont pas les strictes copies des récits d'hier qui ont structuré l'imaginaire de la nation dans un contexte politique donné. L'imaginaire de la nation, bien que relativement stable dans le temps, n'est pas identique d'une époque à l'autre. Ainsi, la France imaginée, et telle que la reconstruit Pierre Birnbaum de la Révolution à nos jours³, change et se transforme au fil des siècles. Bien sûr, elle ne change pas radicalement au point de délaisser son importante armature républicaine. Toutefois, elle se transforme. Par exemple, la France de ce début de 21^e siècle est marquée par une résurgence des particularismes identitaires, qui imposent une lecture particulière de l'imaginaire citoyen. La conception de la laïcité est ainsi réinterprétée, renégociée⁴. La Suisse a aussi connu une certaine relecture de son imaginaire national. Au milieu des années 1990 et sous la pression de l'Union européenne et des traités qu'elle avait signés, la Suisse dut inscrire dans son *corpus* normatif une loi lui permettant de lutter contre le racisme. Les débats et les aménagements institutionnels qu'a suscités cette loi renvoient à d'autres enveloppes narratives que celles que connaissait l'imaginaire de la citoyenneté suisse. Ces enveloppes narratives, interprétées et réinterprétées, ne remettent pas en cause l'ensemble de l'imaginaire national, mais elles insufflent d'autres repères à l'égard de la nation. Ce léger réaménagement narratif à l'égard de la citoyenneté suisse a offert des opportunités discursives qui ont permis aux acteurs qui défendent les migrants de s'engager, davantage qu'ils ne l'ont fait par le passé, dans le domaine de l'antiracisme⁵. Ce réaménagement narratif ne nous permet pas de dire qu'il se stabilisera dans le temps, ni même qu'il ne se solidifiera pas, pour offrir de plus amples opportunités discursives pour que les acteurs puissent plus aisément se mobiliser dans le

1. William H. Sewell, art. cité.

2. Margaret R. Somers, art. cité.

3. Pierre Birnbaum, *op. cit.*

4. Pierre Birnbaum, *ibid.*

5. Marco Giugni, Florence Passy, « Entre post-nationalisme et néo-institutionnalisme : La structuration des débats publics en Suisse dans le domaine de l'immigration et des relations ethniques », *Revue suisse de science politique*, 8, 2002, p. 21-49.

domaine de l'antiracisme. Tout ceci est affaire d'interprétation et de réinterprétation, et cette construction de récits collectifs est inscrite dans les luttes politiques à venir¹.

Florence Passy est professeure associée en science politique à l'Université de Lausanne et chercheuse au Centre de recherche sur l'action publique de l'Université de Lausanne. Elle est notamment l'auteure de *L'action altruiste*, Genève, Droz, 1998. Ses recherches portent sur la politique contestataire et l'engagement dans les mouvements sociaux.

Marco Giugni est chercheur au centre de recherches sociales et politiques appliquées (Resop) et enseignant au département de science politique de l'Université de Genève. Il a récemment publié *Social Protest and Policy Change*, Lanham, Rowman and Littlefield, 2004. Ses travaux portent sur la politique contestataire et les mouvements sociaux.

Les deux auteurs ont publié ensemble de nombreux ouvrages et articles sur la politique contestataire, notamment : *Histoires de mobilisation politique en Suisse*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; *Political Altruism ?*, Lanham, Rowman and Littlefield, 2001 ; et, plus récemment, dans le domaine des protestations politiques dans le champ des migrations : *Miroir de la nation*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; (avec Ruud Koopmans et Paul Statham) *Contested Citizenship*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2005 ; et *Dialogues on Migration Policy*, Lanham, Lexington Books, à paraître.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

RÉCITS, IMAGINAIRES COLLECTIFS ET FORMES D'ACTION PROTESTATAIRE. UNE APPROCHE CONSTRUCTIVISTE DE LA CONTESTATION ANTIRACISTE

Cet article vise à repenser l'influence de la culture sur les phénomènes contestataires par le biais des récits sociaux et imaginaires collectifs. Les narrations collectives mettent à disposition un stock spécifique de ressources culturelles et symboliques, elles façonnent les identités des acteurs et, finalement, elles dessinent des opportunités discursives qui facilitent ou, au contraire, limitent l'engagement et l'expression politique des acteurs contestataires. En examinant l'action des organisations antiracistes et des acteurs qui se solidarisent au sort des migrants en France et en Suisse, nous verrons que les imaginaires de la nation et les récits collectifs de la citoyenneté nous offrent des outils conceptuels qui nous permettent de comprendre la présence de ces acteurs dans l'espace public, le répertoire d'action qu'ils mobilisent pour porter leurs revendications dans la sphère politique, mais aussi le contenu de leurs interventions publiques.

COLLECTIVE NARRATIVES, SHARED BELIEFS AND FORMS OF PROTEST ACTIONS. CONSTRUCTIVISM IN THE ANALYSIS OF ANTI RACIST PROTEST

In this article, social narratives and collective imaginary provide the frame to redefine the role of culture in protest movements. As collective narratives hold a specific stock of cultural and symbolic resources they construct the individual's identity. They also supply discursive viewpoints that facilitate or impede political participation and action. Here, the authors have observed the actions of French and Swiss anti racist organizations in their defense of migrants. The representations of the nation, as well as the narratives collected, provide a conceptual scheme that allow to appreciate the presence of activists in the public sphere. They also disclose the type of politically mobilized actions in the claiming process as well as the contents of public incursion.

1. Nous remercions Lilian Mathieu, Francesca Polletta, Charles Tilly et le comité de lecture de la *Revue française de science politique* pour leurs précieux commentaires qui nous ont permis, nous l'espérons, de renforcer notre propos théorique.